



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programme de coopération technique
de l'OIT pour 2004-05***Table des matières*

	<i>Page</i>
Introduction	1
I. Données quantitatives	1
A. Montant global des dépenses	1
B. Ventilation des dépenses par secteur	2
C. Dépenses par type d'assistance	2
D. Répartition entre régions	3
E. Pays les moins avancés	3
F. Approbations	3
G. Taux d'exécution	4
II. La coopération technique dans les différentes régions	4
A. Afrique	4
B. Amériques	8
C. Etats arabes	11
D. Asie et Pacifique	15
E. Europe	20
F. Quelques problèmes communs ressortant des exposés sur la situation dans les régions	25
III. Etat d'avancement de la stratégie de mobilisation des ressources	27
IV. L'OIT et les faits nouveaux concernant le système des Nations Unies	29

Introduction

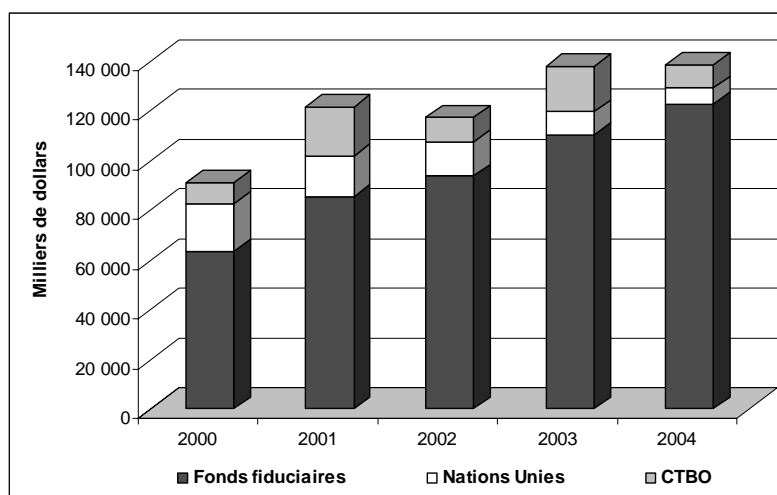
1. Le présent rapport annuel fournit des informations sur les activités de coopération technique de l'OIT de 2004 à 2005, dont il fait l'analyse. La partie I présente un aperçu quantitatif du programme et la partie II une analyse approfondie de la coopération technique par région et un résumé de quelques questions clés découlant de cette analyse. Le Conseil d'administration, à sa 292^e session (mars 2005), a approuvé les recommandations de sa Commission de la coopération technique concernant les modalités d'amélioration du fonctionnement de cette dernière et la structure de la partie II fait suite à une ferme requête de la part de la commission en faveur d'une analyse régionale. La partie III du rapport rend compte de la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources pour la coopération technique, comme demandé par la commission en novembre 2004. La partie IV résume les faits nouveaux intervenus dans le système des Nations Unies qui ont une incidence sur le programme de coopération technique de l'OIT. Le rapport contient également en annexe des statistiques sur le sujet.

I. Données quantitatives

A. Montant global des dépenses

2. Le graphique 1 présente un état de l'ensemble des dépenses engagées par le BIT au titre des activités de coopération technique entre 2000 et 2004. Le montant total des dépenses en 2004 a été de 138 millions de dollars. Il s'agit là d'une évolution positive si l'on compare ce chiffre à celui de 2002, à savoir 117 millions de dollars. Selon les estimations, les dépenses pour 2005 devraient atteindre 150 millions de dollars. L'annexe I confirme la tendance à la baisse déjà constatée des financements assurés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). La participation du PNUD a ainsi représenté 2,2 millions de dollars, soit 1,6 pour cent du montant total. Quant au FNUAP, sa contribution financière aux activités de coopération technique de l'OIT est aujourd'hui inexistante. Les dépenses des fonds multi-bilatéraux et des fonds fiduciaires, en revanche, ont continué d'augmenter, passant de 110,2 millions de dollars en 2003 à 122,7 millions en 2004, alors qu'en 2002 elles s'élevaient à 93,7 millions de dollars.

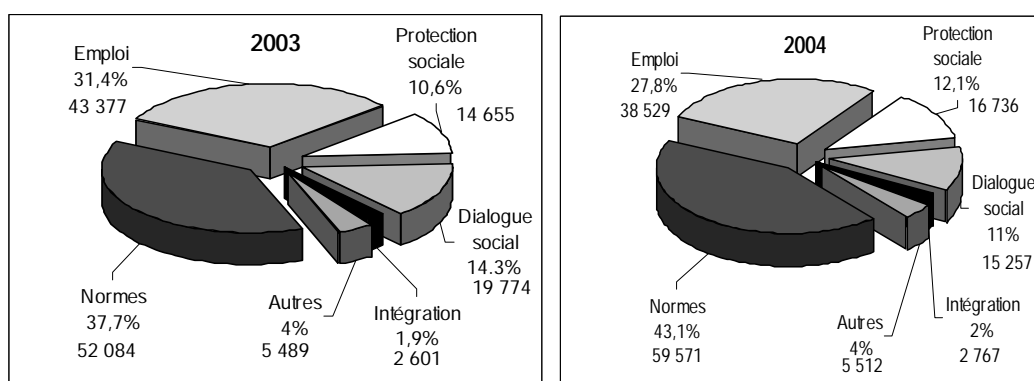
Graphique 1. Dépenses engagées au titre des activités de coopération technique de l'OIT, 2000-2004 (par source de financement)



B. Ventilation des dépenses par secteur

3. La figure 1 présente la ventilation par secteur technique des dépenses de 2003 et 2004. En 2004, c'est le Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail qui a enregistré le montant de dépenses le plus élevé, suivi par le Secteur de l'emploi, celui de la protection sociale et celui du dialogue social. Depuis 2002, c'est le même secteur, celui des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, qui arrive en tête, et la tendance à la hausse se poursuit, puisque son pourcentage est passé de 37,7 pour cent en 2003 à 43,1 pour cent en 2004. Le montant des dépenses du Secteur de l'emploi continue d'être à la baisse puisque de 31,4 pour cent en 2003 il est passé à 27,8 pour cent en 2004. Le Secteur de la protection sociale, quant à lui, a vu ses dépenses augmenter légèrement, contrairement à celles du Secteur du dialogue social, qui sont passées de 14,3 pour cent en 2003 à 11 pour cent en 2004.

Figure 1. Ventilation par secteur des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique, 2003-04



4. Il importe de noter que la tendance croissante à privilégier les approches multidisciplinaires et intégrées rend la distinction entre grands secteurs techniques moins significative. Le vaste programme IPEC, figurant dans la rubrique des normes et principes et droits fondamentaux au travail, mais contenant d'importantes composantes qui relèvent d'autres secteurs, notamment la promotion de l'emploi et la protection sociale, en est un bon exemple. Par ailleurs, nombre de programmes axés sur l'emploi ou la protection sociale comportent aussi des éléments et, partant, des dépenses, se rapportant au dialogue social ou aux normes.

C. Dépenses par type d'assistance

5. Comme il ressort de l'annexe II, en 2004, comme l'année précédente, 32 pour cent du montant total des dépenses ont été consacrés aux experts nationaux, aux collaborateurs extérieurs, au personnel affecté à des projets et recruté localement, aux volontaires des Nations Unies et aux autres catégories de personnel. Les dépenses se répartissaient ensuite comme suit: experts (augmentation: de 20,8 pour cent en 2003 à 23,6 pour cent en 2004), sous-traitance (19,6 pour cent), formation, y compris bourses, séminaires et formation en cours d'emploi (16,1 pour cent), et équipement (2,4 pour cent). On notera que les dépenses au titre de la formation, qui avaient augmenté de 2002 à 2003 de quelque 46 pour cent, ont diminué de 17 pour cent l'année suivante.

D. Répartition entre régions

6. L'annexe I B présente le montant total des dépenses par région ainsi que le montant des dépenses consacrées aux programmes interrégionaux et mondiaux. Si l'on exclut les dépenses supplémentaires effectuées dans chaque région au titre de ces deux derniers types de programme, la région Asie et Pacifique enregistre le montant de dépenses le plus élevé (24,2 pour cent), suivie par l'Afrique (22,9 pour cent), les Amériques (19,3 pour cent), l'Europe (5,2 pour cent) et les Etats arabes (1,5 pour cent). Pour la première fois, l'Afrique arrive en seconde place, et l'un des défis consistera à intensifier les activités dans cette région. A titre de comparaison, les Amériques enregistrent une augmentation de 11 pour cent, tandis que les Etats arabes et l'Europe accusent une baisse de 28 et de 17,7 pour cent respectivement.
7. La proportion des dépenses consacrées à des projets interrégionaux est importante (26,9 pour cent) et elle a augmenté. Pour une ventilation plus précise des dépenses totales entre les régions, il conviendrait de tenir compte de cette composante des programmes interrégionaux. On ne dispose pas de la ventilation des dépenses relatives aux projets interrégionaux, mais on peut utiliser comme données supplétives la répartition des approbations relatives à ces projets. En 2003 (les chiffres pour 2004 ne sont pas disponibles), environ 35 pour cent des crédits ont été alloués à des projets d'envergure mondiale ou au financement d'activités de base, environ 20 pour cent à l'Afrique et idem à l'Asie, 17 pour cent aux Amériques, 6 pour cent à l'Europe et un peu plus de 1 pour cent aux Etats arabes.
8. Il existe des différences importantes pour ce qui est de la répartition régionale des activités par secteur, elles sont le reflet des priorités définies par les régions et les bailleurs de fonds. Par exemple, les dépenses consacrées aux activités normatives varient de 67 pour cent du montant total des dépenses de la région pour les Amériques à 27 pour cent pour les Etats arabes. Les dépenses consacrées à l'emploi varient de 54 pour cent dans les Etats arabes à 22 pour cent en Europe. Les activités consacrées à la protection sociale représentaient 23 pour cent des dépenses totales de l'Europe, le chiffre correspondant pour les Etats arabes étant de 1,2 pour cent. Quant aux activités consacrées au Secteur du dialogue social, les Etats arabes y ont consacré 15 pour cent du montant total des dépenses, contre 7 pour cent pour l'Asie et le Pacifique.

E. Pays les moins avancés

9. L'annexe V montre que la part des pays les moins avancés (PMA) dans le montant total des dépenses engagées au titre de la coopération technique a atteint 15,6 pour cent en 2004, contre 15,9 pour cent en 2003, 17,5 pour cent en 2002 et 18,5 pour cent en 2001. Environ 10,6 millions de dollars ont été consacrés aux PMA en Afrique, 10,5 millions en Asie et Pacifique, 0,3 million dans les Etats arabes et 0,2 million dans les Amériques.

F. Approbations

10. L'annexe VII (A et C) montre les approbations par source de financement et par domaine technique. En 2004, elles ont atteint 152,4 millions de dollars, contre 150,8 millions l'année précédente. Selon les estimations, les chiffres correspondants pour 2005 seront de 160 millions de dollars. Les approbations émanant des donateurs multi-bilatéraux, des fonds fiduciaires directs, des institutions financières internationales et des acteurs non étatiques ont constitué environ 94,5 pour cent des approbations totales, et celles émanant d'organismes des Nations Unies 5,5 pour cent.

11. Comme on peut le voir dans l'annexe VII A, les Etats-Unis sont restés le premier donateur avec une contribution de 52,8 millions de dollars, soit 35 pour cent de l'ensemble des approbations. Venaient ensuite la Norvège avec 12,8 millions de dollars, le Royaume-Uni avec 9,2 millions de dollars et les Pays-Bas avec 8,4 millions de dollars.
12. On trouvera à l'annexe VII C la répartition par secteur technique du montant des approbations pour 2004. Le Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail arrive en tête avec 48,4 pour cent (69,1 millions de dollars), suivi par le Secteur de l'emploi avec 29,9 pour cent (42,6 millions de dollars), le Secteur de la protection sociale avec 12,5 pour cent (17,8 millions de dollars) et celui du dialogue social avec 7,3 pour cent (10,4 millions de dollars).
13. Le tableau fait également apparaître que les crédits alloués, en valeur absolue, sont à la baisse depuis deux ans pour l'ensemble des secteurs, à l'exception de celui de l'emploi, qui enregistre une augmentation de quelque 12 millions de dollars et inverse ainsi la tendance précédente à la baisse. Cette augmentation des crédits alloués au Secteur de l'emploi devrait se traduire par une hausse des dépenses dans les années à venir.

G. Taux d'exécution

14. Le taux d'exécution global est passé de 68,9 pour cent en 2003 à 65,2 pour cent en 2004 (voir l'annexe I C). Les Amériques enregistrent une légère augmentation de leur taux d'exécution et les Etats arabes ont maintenu le niveau de l'année passée, mais dans les autres régions le taux d'exécution a baissé. En Europe, il est retombé à 71 pour cent en 2004, après une augmentation de 71 à 83 pour cent de 2002 à 2003. En Afrique et en Asie, le taux d'exécution a diminué de 5 pour cent par rapport à celui de l'an passé.

II. La coopération technique dans les différentes régions

15. La présente partie fournit des données qui serviront de base aux discussions interactives qui auront lieu entre les membres de la commission et les directeurs régionaux, qui feront un bref exposé à la lumière des informations contenues dans cette partie. Pour chaque région, les informations seront présentées sous trois grands chapitres, à savoir: résultats de la coopération technique; enseignements; faits nouveaux et perspectives. Les exposés seront le reflet de la diversité régionale – les principales questions, les défis et le degré de réussite n'étant pas les mêmes d'une région à l'autre.

A. Afrique

Résultats des programmes et projets de coopération technique

16. Au cours de la période considérée, on a enregistré 14 nouvelles ratifications de conventions fondamentales de l'OIT par des Etats Membres (Sao Tomé-et-Principe, Ouganda, Tchad, Comores, Djibouti), dont quatre de la convention n° 138 et trois de la convention n° 182. Les projets menés par le BIT en vertu du suivi de la Déclaration continuent de promouvoir le respect des principes et droits fondamentaux au travail et de renforcer les relations de travail dans un certain nombre de pays (Bénin, Botswana, Burkina Faso, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, République-Unie de Tanzanie et Zambie).

- 17.** Les programmes de l'IPEC dans la région continuent de faire en sorte de donner une place stratégique à la question du travail des enfants sur le plan du développement socio-économique, de renforcer les capacités, de développer des mouvements contre le travail des enfants, de rechercher des solutions alternatives pour les enfants et leurs familles. Un nombre croissant de programmes de vaste envergure, concernant plusieurs pays et visant certaines des pires formes de travail des enfants, et six programmes assortis de calendriers (République-Unie de Tanzanie, Afrique du Sud, Sénégal, Ghana, Kenya, Madagascar) sont actuellement en cours de réalisation en Afrique. L'appui de l'IPEC aux enfants dans les conflits armés en Afrique centrale a permis la réinsertion de quelque 3 840 enfants, alors que 4 100 autres ont bénéficié de mesures de prévention. L'approche développée par le projet a également été prise en compte dans les plans de réhabilitation et de reconstruction nationales au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Des structures nationales ont été créées ou renforcées dans plusieurs pays et un accord a été signé entre le Mali et le Sénégal. Le travail des enfants est désormais pris en compte dans les statistiques nationales et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) au Sénégal.
- 18.** Le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, organisé à Ouagadougou en septembre 2004, a placé l'Agenda du travail décent et l'emploi au centre du développement socio-économique et de la lutte contre la pauvreté. Les initiatives prises par l'OIT pour donner suite à ce sommet ont été axées au niveau macroéconomique sur la collaboration avec les ministères du travail, les partenaires sociaux et d'autres partenaires (autres ministères, institutions du système des Nations Unies et de Bretton Woods). L'appui du BIT a notamment abouti à la formulation des chapitres sur l'emploi figurant dans les DSRP et à la réorientation des investissements aux fins de la création d'emplois, la réforme des législations et des politiques de coopération, la mise en place d'indicateurs du marché du travail, les programmes de développement associant les entreprises locales. Une aide a été fournie aux institutions de microfinancement, aux programmes d'investissement à forte intensité d'emplois (Afrique occidentale et Afrique australe), ainsi que pour faire face aux situations de crise dans la région des Grands Lacs, en Somalie et en Côte d'Ivoire.
- 19.** Au cours des deux dernières années, quelque 50 000 entrepreneurs ont, selon les estimations, participé au programme d'amélioration de la gestion d'une entreprise (SIYB) rien que dans la région de l'Afrique du Sud-Est, ce qui s'est soldé par la création de 55 000 emplois environ (chiffres fondés sur des évaluations d'impact de source indépendante), pour un coût modique si l'on se place dans une optique internationale. Plus de 30 formateurs ont bénéficié du programme intitulé Développez votre entreprise (EYB), au Zimbabwe et en Zambie, lequel programme a également contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de croissance de plus de 300 entreprises.
- 20.** Des agences pour l'emploi des jeunes ont été créées au Mali et en Mauritanie. Au Mali, un projet en faveur des jeunes a été axé sur des activités à forte intensité d'emplois dans les zones rurales et urbaines. La Mauritanie a adopté un programme intégré national de promotion des petites et moyennes entreprises (PME) s'adressant en particulier aux femmes entrepreneurs, en utilisant des fonds réservés aux pays pauvres très endettés (PPTE).
- 21.** Des activités de renforcement des capacités des membres du ministère du Travail et des Affaires sociales d'Ethiopie ont été menées en vue de l'établissement de politiques actives du marché du travail, dans le contexte de la stratégie de lutte contre la pauvreté adoptée par le pays.

22. Les programmes de sécurité sociale dans la région visent à renforcer et à améliorer les régimes légaux, à appuyer le développement de régimes communautaires et à créer des liens entre ces deux types de régimes ainsi qu'avec d'autres initiatives publiques.
23. Le lancement de la Campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale et d'une couverture sociale universelle au Kenya et au Sénégal s'est accompagné d'un plan d'action intégré en vue de l'adoption d'un régime de protection sociale par le biais du dialogue social au Sénégal. La Guinée et la Mauritanie sont deux des pays où des activités de modernisation des structures et des services de sécurité sociale ont été menées.
24. Le programme, financé par l'Union européenne, visant l'adoption de nouveaux cadres stratégiques et de mécanismes de gestion des migrations de la main-d'œuvre en tant qu'instrument de développement dans le contexte d'une intégration sous-régionale croissante se concentre sur des activités dans les pays du Maghreb (Algérie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Mauritanie et Tunisie), d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Mali et Sénégal) et d'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie). Des études ont été menées à terme et d'autres sont actuellement en cours dans 20 pays. Le projet a renforcé les capacités des différents acteurs et a contribué à consolider l'engagement de la région en matière de dialogue social sur les migrations.
25. Le BIT a prêté assistance à des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs pour appuyer les efforts déployés au niveau des pays pour empêcher la propagation et réduire les effets du VIH/SIDA. Au Cameroun, 102 entreprises disposent de leur propre plan d'action dans ce domaine. Des activités similaires sont envisagées en Angola, au Burundi, au Congo, au Gabon, en République démocratique du Congo et au Tchad. En Ethiopie, les employeurs et les syndicats ont aussi adopté des politiques à cet égard.
26. Le Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF), le Programme de renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est (SLAREA), le Programme de renforcement de l'administration du travail en Afrique australe (SLASA) et les activités de promotion de la démocratie par les principes et droits fondamentaux au travail et par le tripartisme (NIDEC) ont contribué à renforcer les capacités des partenaires sociaux à prendre part au dialogue social au niveau national.
27. Avec l'appui d'ACTRAV et d'ACT/EMP, une étroite collaboration a été maintenue avec les organisations d'employeurs et de travailleurs nationales et régionales dans le but de renforcer les capacités techniques de ces dernières d'effectuer des analyses et d'influer sur l'élaboration des politiques et, ce faisant, de concrétiser l'importante contribution qu'elles ont apportée lors du Forum des partenaires sociaux et du Sommet de l'Union africaine.
28. Un projet régional intitulé «Renforcement des capacités des syndicats d'Afrique à lutter contre les inégalités fondées sur le sexe dans le monde du travail par le biais de l'instruction de base et de l'initiation juridique» est en cours de réalisation à des fins d'application nationale.

Enseignements

29. i) La coopération technique demeure un outil précieux pour concrétiser l'approche du travail décent, comme en atteste l'impact direct et indirect qu'elle a pour les bénéficiaires (capacités accrues, revenus améliorés, meilleure prise en compte de la notion de travail décent dans les stratégies de développement nationales visant à lutter contre la pauvreté, etc.).

ii) Compte tenu de l'évolution actuelle en faveur d'une décentralisation du financement de la coopération technique par les donateurs, l'OIT doit tirer pleinement parti de sa structure tripartite et promouvoir ses produits à valeur ajoutée et à la pointe de l'actualité et son approche multidimensionnelle. Certains produits tels que *Success Africa* (recueil de 30 récits de réussites et de pratiques recommandées), qui a été élaboré pour le Sommet extraordinaire de l'Union africaine, sont très intéressants de ce point de vue.

iii) Une collaboration plus étroite de l'OIT avec ses partenaires du développement et d'autres institutions du système des Nations Unies pourrait contribuer à une utilisation plus vaste de ses produits.

Faits nouveaux et perspectives

30. i) La lutte contre la pauvreté demeurera la priorité dans la région et l'OIT collaborera avec les pays pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. L'Organisation devrait tirer avantage des récentes décisions prises par le G8 concernant l'annulation de la dette multilatérale d'un grand nombre de pays en développement d'Afrique.

ii) La composante travail décent/emploi dans le cadre de la lutte contre la pauvreté a clairement été mise en avant lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine (septembre 2004) ainsi qu'à l'occasion du Sommet des chefs d'Etat de l'Union africaine organisé à Sirte en juillet 2005. L'Agenda du travail décent de l'OIT et l'emploi ont été mis au premier rang des priorités politiques lors du Sommet de l'Union africaine. Dans les documents officiels adoptés, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont notamment engagés à mettre l'emploi au centre des politiques socio-économiques, à promouvoir l'Agenda du travail décent et à appuyer et donner suite aux recommandations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Ceci doit être pleinement concrétisé et, pour ce faire, les pays doivent notamment allouer des ressources permettant de donner suite à leurs engagements.

iii) Tous les programmes de coopération technique de l'OIT dans la région seront axés sur le suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine. Le BIT apportera une aide technique et financière coordonnée à différents niveaux: national (projets et programmes communautaires locaux, élaboration des politiques nationales, etc.); sous-régional (communautés économiques régionales, organisations régionales des employeurs et des travailleurs, centres d'administration du travail, etc.); régional (Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, etc.). Les ressources extrabudgétaires et celles du budget ordinaire doivent être davantage harmonisées si l'on veut atteindre ces objectifs.

iv) Le développement des programmes de promotion du travail décent par pays va prendre une importance particulière en tant que principal vecteur d'exécution du programme de l'OIT au cours de la prochaine période biennale. Du fait de la mise en place de ces programmes de promotion, toutes les activités de coopération technique, indépendamment de l'origine des fonds, feront partie d'un ensemble cohérent de services mis à disposition des pays.

v) Pour ce qui est de la région, l'OIT continuera d'intervenir dans les domaines suivants: appui aux Etats Membres en vue de la ratification et de l'application des conventions; promotion de l'emploi des jeunes et des entrepreneurs femmes; employabilité; développement économique local; développement des petites entreprises; développement de l'esprit d'entreprise; coopératives, promotion des systèmes d'information sur les marchés du travail en tant que principal outil de contrôle du développement économique; extension de la protection sociale, notamment au secteur informel; VIH/SIDA; dialogue social; renforcement des capacités des mandants; programmes ciblés avec ceux qui

peuvent contribuer à faire avancer les objectifs de l'OIT (parlementaires, Commission de l'Union africaine, centres d'administration du travail en Afrique, commissions économiques régionales, etc.).

B. Amériques

Résultats des programmes et projets de coopération technique

31. Durant la XIV^e Conférence interaméricaine des ministres du Travail (CIMT), les ministres du Travail ont inclus dans leur plan d'action une section sur la promotion et l'application efficace de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
32. En Amérique centrale, où sont mises en œuvre des activités de formation aux normes internationales et aux relations de travail, les juges et les magistrats prennent maintenant en compte les dispositions pertinentes des conventions fondamentales ratifiées avant de prononcer un jugement.
33. Des ateliers nationaux qui ont eu lieu à Buenos Aires, Lima, Brasília et Tegucigalpa ont conduit à l'élaboration d'un document intitulé *Stratégie pour la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail*. Ce document souligne les questions qu'il faut examiner lors de l'application des principes et des droits, et facilite le développement de stratégies nationales et régionales tripartites.
34. Les projets de l'IPEC dans plusieurs pays comme le Brésil, le Honduras, le Nicaragua et le Paraguay ont appuyé l'inclusion de l'élimination du travail des enfants dans les plans de développement social et économique, ainsi que dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). L'objectif consistant à éliminer le travail des enfants a également été reflété au niveau sous-régional dans les engagements du MERCOSUR, de la Communauté andine et du Système d'intégration d'Amérique centrale (SICA), ainsi que dans des déclarations et plans d'action adoptés dans le cadre de conférences et de sommets latino-américains et hispano-américains.
35. Dans toute la région, un nombre important de garçons et de filles ont été soustraits des formes de travail dangereuses dans différents secteurs, notamment l'exploitation minière traditionnelle au Pérou et en Bolivie, l'agriculture, le commerce sexuel et la récupération de déchets dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Au Paraguay, ils ont été soustraits de l'exploitation domestique et sexuelle à des fins commerciales dans les zones frontalières de l'Argentine, du Paraguay et du Brésil.
36. En 2004, plus de 35 000 garçons et filles de la région ont pu éviter de s'engager dans des formes de travail dangereuses ou en ont été soustraits. On estime que, grâce à la contribution de l'OIT, ce sont presque 125 000 garçons et filles qui ont échappé à des formes de travail dangereuses depuis 2003. Dans divers pays, des changements sont apportés à la législation afin d'empêcher les enfants d'entrer dans le monde du travail, surtout dans des emplois dangereux. Il est également envisagé de modifier les codes pénaux pour prévoir des sanctions contre ceux qui enfreignent la loi. Au Chili, des modifications juridiques importantes visent à protéger les enfants de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Une nouvelle loi a ainsi été adoptée au Panama; au Honduras une loi sur la question est actuellement examinée par l'Assemblée législative et devrait être rapidement adoptée. Au Mexique, l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales fait l'objet de propositions législatives au niveau fédéral ainsi que dans trois Etats. Le BIT a mis au point un nouveau logiciel pour le bureau du Procureur général qui lui permet de détecter les réseaux de pornographie sur l'Internet.

37. En République dominicaine, la législation relative aux formes de travail qui exposent les enfants à des risques a été approuvée. Au Paraguay, la liste des formes de travail qui exposent les enfants à des risques a été approuvée par décret présidentiel en décembre 2004. Des décrets similaires sont en cours d'approbation au Costa Rica, au Guatemala, aux Bahamas, au Guyana et à Trinité-et-Tobago. La convention n° 138 a été ratifiée par le Paraguay et par Trinité-et-Tobago en 2004, et par Saint-Kitts-et-Nevis en 2005.
38. L'action contre le travail forcé a produit d'importants résultats au Brésil où, selon les estimations, environ 10 200 personnes y ont été soustraites au cours de la période 2003-2005. En 2004, et dans le cadre du Plan national pour l'élimination du travail forcé, 49 entreprises, en plus des 52 déjà placées sur une «liste noire» (en 2003), ont été sanctionnées. En janvier 2005, 65 entreprises supplémentaires ont été ajoutées à cette liste. Divers accords visant l'élimination de l'esclavage et du travail forcé ont été conclus entre des entreprises et des travailleurs. Au Pérou et en Bolivie, des commissions intersectorielles sur le travail forcé ont été créées à la suite de la parution du rapport global qui traite cette année du travail forcé et, en mai 2005, la Bolivie a ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.
39. Dans le domaine de la promotion de l'emploi, le programme de coopération technique a été axé sur l'amélioration de l'employabilité dans les secteurs les plus vulnérables du marché du travail (femmes, jeunes et populations autochtones), en promouvant des stratégies de développement local et en renforçant les capacités des travailleurs de l'économie informelle.
40. Au Mexique, en Equateur et au Brésil, dans le secteur informel, la capacité des femmes d'assumer un emploi indépendant et d'établir de petites entreprises a été renforcée. En Bolivie, au Pérou, au Nicaragua, au Honduras, en Argentine et en Uruguay, des initiatives semblables ont été prises dans le cadre de la stratégie de développement local en vue d'améliorer les chances des femmes et des jeunes d'obtenir un travail décent, et pour promouvoir l'esprit d'entreprise. Dans les pays andins et d'Amérique centrale, des programmes de promotion de l'esprit d'entreprise ont également été proposés aux populations indigènes.
41. Des progrès ont été accomplis dans le domaine de l'emploi des jeunes dans cinq pays, à savoir l'Argentine, le Chili, la Colombie, le Guatemala et l'Uruguay, où l'on a développé des moyens d'améliorer l'accès aux programmes de formation pour les jeunes chômeurs. Grâce à des ateliers nationaux et sous-régionaux, du matériel pédagogique sur l'emploi a été mis au point pour les jeunes syndicalistes en Colombie, au Venezuela, au Pérou, en Argentine, au Brésil, au Paraguay, en Uruguay et au Chili. En Bolivie, au Pérou, au Honduras et au Nicaragua, des accords conclus avec les ministères de l'Éducation ont entraîné le lancement de programmes favorisant l'esprit d'entreprise et destinés aux jeunes, dans le cadre du système d'éducation formelle.
42. Des progrès ont été accomplis dans la quantification du travail décent dans la région. Des systèmes intégrés et compatibles (LACLIS) procurent des informations à l'aide des indicateurs du travail décent. Au Mexique, le Secrétariat de l'emploi a développé l'analyse statistique des chiffres relatifs à l'emploi afin d'y incorporer des éléments concernant le travail décent. Dans les Caraïbes, un système d'information renforcé fournit aux utilisateurs des statistiques du marché du travail comparables pour la sous-région.
43. Dans le domaine de la sécurité sociale et de la sécurité et la santé au travail, des modifications importantes ont été apportées aux règlements d'application de la loi sur la sécurité sociale au Honduras, qui ont accru la couverture de la sécurité sociale. De nouvelles modalités ont été introduites, qui octroient la sécurité sociale aux travailleurs domestiques, travailleurs à domicile, travailleurs indépendants, travailleurs de coopératives

et travailleurs à temps partiel. Au Paraguay, le régime de sécurité sociale a été étendu aux travailleurs domestiques. L'OIT a participé à l'étude actuarielle du système de sécurité sociale au Pérou.

44. Au Mexique, un programme pour la formation des formateurs à la prévention des risques au travail a été établi à la CTM (Confédération des travailleurs du Mexique), ainsi qu'une politique du travail sûr visant l'application de régimes de sécurité et santé au travail. En Argentine, en Colombie, au Venezuela, au Pérou, au Brésil, au Paraguay, en Uruguay et au Chili, 194 syndicalistes ont été formés à la sécurité et la santé au travail. En avril 2005, en Argentine, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, le Commissaire à la question des risques au travail et l'OIT ont signé la Déclaration sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail qui reflète l'engagement de mettre en œuvre les lignes directrices de l'OIT sur les systèmes de gestion de la sécurité et la santé au travail.
45. Les pays andins (Bolivie, Equateur et Pérou) ont renforcé les capacités de leurs ministères du Travail en matière de sécurité et de santé au travail depuis 2004.
46. De nouveaux projets de coopération technique ont été mis en œuvre pour renforcer le dialogue social et le tripartisme et pour soutenir les réformes et la restructuration de l'administration du travail dans divers pays. Faisant fond sur des études menées à bien dans huit pays (Equateur, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Trinité-et-Tobago et Sainte-Lucie), des plans d'action ont été lancés. Au Pérou, en Equateur, au Nicaragua et au Paraguay, un soutien a été apporté à la mise en œuvre de ces plans. Ces activités en matière d'administration du travail ont été menées à bien dans le cadre d'une stratégie de coopération mutuelle. Le rapport établi à la suite de cette expérience a constitué un apport important pour l'élaboration du plan d'action de la XIV^e session de la CIMT.
47. Le projet intitulé «Renforcer les mécanismes institutionnels du dialogue social» a produit une stratégie visant le renforcement des organes tripartites qui travaillent sur les questions d'emploi dans la région (Argentine, Brésil, Pérou, Equateur et Mexique). Un conseil national du travail a été établi en Equateur en 2004 avec l'aide de l'OIT.

Enseignements

48. i) Pour aboutir aux résultats visés, il convient d'établir une stratégie claire qui garantisse la disponibilité des ressources et la volonté politique des mandants et des parties prenantes, et qui favorise un consensus préalable parmi les parties prenantes concernant les résultats souhaités. Cela est essentiel pour produire des résultats et assurer leur durabilité.
- ii) Les résultats escomptés et le calendrier du projet doivent être le reflet réaliste de la capacité technique des parties prenantes. Si des limitations pèsent sur la durée du projet, les objectifs et les résultats escomptés doivent être revus en conséquence.
- iii) Il est nécessaire de mettre en place une surveillance régulière et efficace pour garantir que les résultats escomptés seront atteints. Pour assurer leur durabilité, les mandants devraient s'appropriier progressivement le processus de mise en œuvre du projet. A cette fin, ils doivent disposer des compétences et des instruments nécessaires pour améliorer la planification, la surveillance et la gestion. Cette capacité doit donc être évaluée au stade de la conception du projet et fournie en tant qu'élément de ses activités. L'exécution effective des services et le soutien du BIT sont fonction de la qualité de la gestion.
- iv) Il existe un facteur qui détermine l'incidence et la durabilité d'un projet: l'engagement des partenaires à l'égard des activités du projet et la vulgarisation des produits et de l'expérience acquise. Il est aussi souhaitable d'encourager les partenariats

avec les institutions publiques et privées, les projets interinstitutionnels et les ONG qui peuvent contribuer à la réalisation des objectifs du projet.

v) Les projets sous-régionaux ont permis de créer des synergies et des économies d'échelle non seulement dans leur cadre propre, mais aussi entre différents projets sous-régionaux de l'OIT ou ceux d'autres institutions des Nations Unies. Les opérations au niveau sous-régional ont permis de créer des stratégies de coopération mutuelle, compte tenu de la diversité des rythmes de développement des pays concernés.

vi) Le développement et la mise en œuvre de programmes et projets pertinents et efficaces doivent être fondés sur un processus de consultation avec les mandants.

Nouvelles approches, stratégies et perspectives futures

49. i) Le développement des programmes par pays pour un travail décent est essentiel à l'amélioration du ciblage d'un nombre restreint de priorités afin de maximiser l'impact. L'organisation de forums sous-régionaux sur l'emploi (MERCOSUR, Communauté andine et SICA) a non seulement permis de déterminer les priorités, mais aussi d'assurer l'engagement nécessaire de la part des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, afin de poursuivre la réalisation des objectifs fixés.

ii) Les domaines prioritaires suivants ont été identifiés: emploi des jeunes; conditions de travail des migrants; groupes vulnérables sur le marché du travail et leurs liens avec les stratégies de réduction de la pauvreté; et extension de la couverture de la sécurité sociale et renforcement permanent des acteurs sociaux afin de progresser dans la voie du dialogue social.

C. Etats arabes

Résultats des programmes et projets de coopération technique

50. Il y a eu d'autres ratifications de nouvelles conventions par les Etats Membres durant la période examinée. Le Liban a ratifié quatre conventions entre 2004 et 2005: la convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977, la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, la convention (n° 152) sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions portuaires, 1979, et la convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993. En Jordanie, deux ratifications ont eu lieu: la convention (n° 147) sur la marine marchande (normes minima), 1976 et la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003. La République arabe syrienne a récemment ratifié la convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990.

51. L'accroissement de l'assistance technique a donné des résultats notables dans le domaine de la législation du travail en rapport avec les principes et droits fondamentaux au travail. Des Codes du travail d'une nouvelle conception ont été élaborés en Iraq, en République arabe syrienne, au Qatar et dans les Emirats arabes unis. Au Koweït, le Parlement a récemment publié un projet de loi accordant le droit de vote aux femmes. Le programme de coopération technique pour la reconstruction de l'Iraq comprend notamment l'élaboration d'un projet de Code du travail qui tient compte des conventions ratifiées et des principes et droits fondamentaux au travail.

- 52.** Le rôle politique, économique et social des femmes dans la société est actuellement traité par la voie du programme de travail de l'OIT dans les Etats arabes. Au cours de la période examinée, des femmes ont été élues au Parlement et nommées au gouvernement dans plusieurs pays arabes. Les droits de l'homme et le renforcement de l'autonomie des femmes ont constitué les préoccupations politiques dominantes dans certains pays. Ceci est considéré, dans une large mesure, comme une réaction face aux possibilités et défis que présente la mondialisation à travers l'égalité et la possibilité de s'exprimer dans le monde du travail. Un projet de l'OIT mis en œuvre dans ce contexte portant sur le renforcement du processus national de promotion de la femme au Yémen a établi une direction générale des femmes au travail dans le but de promouvoir un programme axé sur la parité entre les sexes et sur le travail décent, et d'encourager l'adoption d'une démarche soucieuse d'équité dans les institutions publiques. Les activités de formation centrées sur les travailleuses se sont multipliées dans la région.
- 53.** Au Yémen et au Liban, le Programme international sur l'élimination du travail des enfants a favorisé la mise en place d'un cadre pour une politique et des programmes nationaux visant à lutter contre le travail des enfants. Une deuxième phase vient d'être mise en œuvre et constituera un tremplin permettant de lancer un programme assorti de délais pour l'élimination du travail des enfants, le premier dans la région arabe. La Jordanie a également lancé un programme IPEC axé sur la sensibilisation, le renforcement des capacités et la réforme législative au niveau national. Il est également encourageant de noter que l'Oman et les Emirats arabes unis prennent les dispositions nécessaires pour éradiquer l'exploitation des enfants, et en particulier la traite des enfants utilisés comme chameliers.
- 54.** Grâce à l'assistance technique de l'OIT, plusieurs pays arabes ont entrepris d'examiner leur politique de l'emploi, en s'assurant qu'elle est conforme aux normes internationales du travail et aux principes et droits fondamentaux au travail. Les partenaires tripartites yéménites ont approuvé l'Agenda national pour l'emploi ainsi qu'un programme par pays pour un travail décent défini en conformité avec les besoins et priorités convenus du pays en matière de coopération technique. L'OIT est en train de mettre en œuvre les initiatives prises par le ministère du Travail de Jordanie dans le domaine du renforcement des capacités en vue de générer de l'emploi et de réduire la pauvreté au niveau national. Deux initiatives ont été lancées pour évaluer et examiner le cadre réglementaire et législatif applicable aux petites et moyennes entreprises au Liban et en Arabie saoudite, en collaboration avec les organisations d'employeurs.
- 55.** Une série de mesures recommandées par des missions multidisciplinaires de l'OIT en Oman ont été bien accueillies par l'autorité nationale. Sur la base de demandes formulées par le gouvernement omanais, l'OIT a accordé une assistance supplémentaire pour élaborer des propositions relatives aux politiques en matière de développement de l'emploi et des compétences à mettre en œuvre avec la participation pleine et entière des acteurs nationaux. Un centre offrant des services de formation dans le secteur de l'artisanat a été établi en Jordanie et des jeunes femmes de la région arabe y suivent actuellement une formation. Un programme similaire est en cours d'élaboration pour le Liban. Des services de réadaptation au niveau local ont été fournis aux pays de la région afin de générer de plus grandes possibilités d'emploi pour les personnes handicapées. Concrètement, des programmes de réadaptation au niveau local ont été mis en œuvre en Jordanie et en Oman, et des centres de réadaptation professionnelle s'occupant des besoins des personnes handicapées ont été établis et fonctionnent actuellement à Naplouse et à Hébron dans les territoires arabes occupés.
- 56.** Une initiative interinstitutionnelle de l'ONU a été lancée pour créer des emplois et générer des revenus pour les industries agroalimentaires au Sud Liban, en vue de susciter de nouvelles possibilités socio-économiques. Cette initiative a illustré la capacité des

institutions du système des Nations Unies à travailler ensemble pour l'octroi d'une assistance technique efficace dans les zones touchées par une crise. Des modules du programme «Développez votre entreprise» ont été adaptés au contexte national en Jordanie et sont actuellement mis à l'essai dans différents pays. Certains d'entre eux se sont montrés intéressés par la promotion du rôle des petites et moyennes entreprises dans leur politique de l'emploi à l'intention de leurs nationaux. Ce point a été particulièrement mis en évidence dans le séminaire sous-régional sur le développement des petites entreprises dans les Etats du Conseil de coopération du Golfe organisé par l'OIT, au cours duquel les pays participants sont convenus de l'importance qu'il y avait à formuler des politiques favorisant le développement des PME et ont souligné la nécessité d'inclure l'entrepreneuriat à tous les niveaux de l'éducation.

57. Une autre initiative de l'OIT faisant intervenir le système des Nations Unies et la communauté internationale a été la conférence internationale sur l'emploi intitulée «Des emplois pour l'avenir de l'Iraq», qui s'est tenue en Jordanie en décembre 2004. La conférence a adopté une déclaration, ainsi qu'un plan d'action qui est actuellement mis en œuvre au moyen d'une série de services de conseils techniques et d'activités de renforcement des capacités. Un programme de renforcement des capacités axé sur la formation professionnelle technique et la formation à l'emploi a été lancé en Iraq en 2004.
58. Dans les territoires arabes occupés, le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale (le Fonds), qui est financé par l'OIT, est maintenant pleinement opérationnel et géré par le conseil des directeurs de l'Autorité palestinienne. Trois projets sont actuellement en cours de mise en œuvre dans le cadre du Fonds, à savoir: «Soutien au développement des petites et moyennes entreprises palestiniennes: Assistance d'urgence à EMPRETEC Palestine», «Assistance d'urgence à la création d'emplois – Programme de placement», et «Placement des diplômés de l'enseignement professionnel». Le Fonds devrait répondre aux besoins croissants et urgents du peuple palestinien en matière d'emploi et d'employabilité.
59. Un système d'information sur le marché du travail a été établi dans le cadre du ministère du Travail de l'Autorité palestinienne pour surveiller le marché du travail et gérer efficacement les programmes d'indemnités de chômage, les Palestiniens bénéficiant de centres de formation financés par l'OIT ciblant principalement les femmes et les jeunes. L'assistance de l'OIT a aussi été accordée au Yémen, à Bahreïn et au Liban afin d'obtenir de meilleurs systèmes d'information sur le marché du travail. De même, une base de données contenant des informations sur le marché du travail de la région arabe est actuellement mise en place par l'OIT et la CESAO. Le renforcement des capacités au niveau sous-régional en matière de production, diffusion et analyse d'informations sur le marché du travail complétera cette initiative en 2005.
60. Durant la période examinée, des programmes d'assistance technique dans le domaine de la sécurité sociale ont été fournis en Iraq, en Jordanie, à Bahreïn, au Liban, dans les territoires arabes occupés et au Yémen. Le gouvernement libanais est en train de prendre des dispositions supplémentaires pour restructurer ses mécanismes actuels de sécurité sociale; la législation iraquienne fait actuellement l'objet d'un examen; une enquête dans le domaine de la sécurité sociale examinant les régimes formels de protection sociale, un examen des dépenses publiques sociales et des services à ancrage local dans le secteur formel sont actuellement mis en œuvre au Yémen; enfin, à Bahreïn, une assistance technique est actuellement accordée pour élaborer la législation sur l'assurance chômage.
61. Des recueils de directives pratiques, des outils et des documents du BIT ont été utilisés au Liban et en République arabe syrienne pour réviser et créer la législation et des programmes nationaux sur la sécurité et la santé au travail. En République arabe syrienne, l'OIT a aussi coordonné, avec l'Institut de la sécurité et la santé au travail, un programme

visant à établir des centres d'information régionaux dans ce domaine. Ces centres ont été mis en place dans le but de les relier à des réseaux régionaux et à un système mondial d'échange d'informations qui pourrait être le pilier d'un système mondial d'alerte en cas de danger.

- 62.** L'OIT a aidé à promouvoir le dialogue et à renforcer les capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs dans les pays de la région. Un programme destiné à promouvoir le dialogue social, y compris une approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes, est en cours d'application au Yémen. Un autre projet a été lancé en Jordanie pour renforcer le processus du dialogue social, le cadre juridique et les capacités des institutions aux niveaux national et sectoriel et à celui des entreprises. En Jordanie et au Yémen, des comités permanents des employeurs et des travailleurs ont été établis pour garantir la continuité du dialogue social, avec une représentation équilibrée des partenaires sociaux, sur les politiques et programmes nationaux en matière de développement. Dans le cadre du programme pilote pour le travail décent à Bahreïn, des initiatives sont en cours d'application en vue de promouvoir le dialogue entre les partenaires sociaux sur des questions nationales importantes liées à la réforme du marché du travail, à la nouvelle législation sur le travail, à la politique salariale, aux politiques de l'emploi, aux régimes de sécurité sociale et aux réformes économiques. Au niveau sous-régional, le bureau exécutif des pays du Conseil de coopération du Golfe s'est engagé à coopérer avec l'OIT pour intégrer dans son programme stratégique le renforcement des capacités institutionnelles pour un dialogue social efficace, en reconnaissant pleinement la nécessité de soutenir les actions des organisations d'employeurs et de travailleurs.
- 63.** Une unité offrant des services de promotion des petites entreprises, des services de formation et des services axés sur la demande a été établie au sein de la Fédération des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture palestiniennes en vue de promouvoir une culture de l'entrepreneuriat et de faire baisser le taux de chômage qui s'envole. Les organisations d'employeurs au Koweït, en Oman, au Qatar, en Arabie saoudite et dans les Emirats arabes unis ont aussi pris des dispositions novatrices pour créer de nouvelles unités chargées d'offrir des services de soutien afin d'améliorer et de diversifier les centres ou installations de formation existants pour fournir des services de conseil et de formation aux petites et moyennes entreprises. La représentation des organisations d'employeurs a été étendue pour inclure les femmes d'affaires en Oman, au Qatar et en République arabe syrienne.
- 64.** A la suite des réformes mises en œuvre, de nouveaux comités des femmes ont été établis dans les organisations syndicales en Jordanie, au Koweït, en Arabie saoudite, en République arabe syrienne et au Yémen. Des progrès ont été accomplis pour modifier les lois sur le travail afin de permettre l'établissement d'organisations de travailleurs à Bahreïn, en Arabie saoudite et dans les Emirats arabes unis. La région a aussi connu un accroissement du nombre de conventions collectives conclues avec les syndicats, en particulier au Yémen où un projet d'éducation ouvrière est en cours. Dans les territoires arabes occupés, le BIT met en place un autre projet d'éducation ouvrière visant à aider les syndicats à renforcer leurs structures et leurs capacités.

Enseignements

- 65.** i) Pour garantir un soutien politique et la durabilité des programmes, il convient de renforcer les partenariats avec les organisations internationales, régionales et locales. Il faut porter une attention particulière au renforcement de la collaboration avec le système des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne. La promotion du dialogue social a également servi à mobiliser les mandants et les autres partenaires sociaux à développer et à planifier les activités de coopération technique.

ii) Les partenaires sociaux ont besoin de participer aux initiatives en matière de renforcement des capacités visant à leur permettre de jouer un rôle plus efficace dans l'élaboration des politiques et à exercer une influence sur les activités nationales en faveur du développement.

iii) Dans les situations de crise qui exigent une réponse immédiate, la capacité de mobiliser rapidement des ressources internes et externes pour exécuter des travaux non programmés est un facteur déterminant de l'efficacité et de la pertinence de l'OIT dans les situations consécutives aux crises. Compte tenu de sa flexibilité, l'attribution de ressources spéciales s'est avérée particulièrement utile non seulement pour permettre à l'OIT de s'adapter à l'évolution imprévue de la région et aux changements rapides de gouvernements, mais aussi pour œuvrer en liaison avec les partenaires de développement.

Faits nouveaux et perspectives

66. i) Le taux de ratification des normes internationales du travail par pays de la région étant en augmentation, les réformes juridiques deviennent urgentes, et il faut que l'assistance technique de l'OIT s'attache plus particulièrement à faire en sorte que les législations et Codes du travail nationaux soient conformes aux normes internationales du travail et aux principes et droits fondamentaux au travail.

ii) L'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, constitue un défi considérable pour la plupart des pays arabes. Il y a une forte demande d'assistance technique dans les domaines de l'élaboration des politiques et des plans d'action nationaux. Les parties prenantes, tant au niveau régional qu'à celui des pays, ont fait part de leur intérêt pour l'établissement d'un réseau pour l'emploi des jeunes.

iii) Les Etats Membres estiment aussi qu'il conviendrait d'accorder la priorité à la sécurité sociale eu égard au développement de l'économie informelle. Dans la région arabe, le nombre important de travailleurs migrants dans les pays qui accueillent de la main-d'œuvre mérite une attention spéciale. A cet égard, l'OIT devrait se préoccuper en priorité de l'élaboration de politiques saines en matière de migration, et de la gestion et l'administration des travailleurs migrants.

iv) Plusieurs faits nouveaux récents risquent d'avoir d'importantes conséquences pour le programme futur de l'OIT, en particulier la nécessité de se concentrer sur les approches fondées sur les droits de l'homme, la démocratisation des organisations d'employeurs et de travailleurs et le dialogue social. Parmi ces faits nouveaux, on peut citer un mouvement vers la démocratisation (par exemple des élections en Iraq, au Liban, en Arabie saoudite et dans les territoires arabes occupés), des changements législatifs en Oman et au Koweït, et la constitution de commissions des droits de l'homme au Qatar et en République arabe syrienne).

v) La situation dans certains pays de la région en ce qui concerne la sécurité (surtout l'Iraq et les territoires arabes occupés) présente un défi majeur pour la mise en œuvre des projets.

D. Asie et Pacifique

Résultats des programmes et projets de coopération technique

67. Une assistance technique a été accordée pour aider les Etats Membres, entre autres objectifs, à prendre des mesures leur permettant de ratifier les conventions fondamentales.

Pour préparer la ratification des conventions sur le travail forcé (n^{os} 29 et 105) en Mongolie, le BIT a procédé à une évaluation du travail forcé. Les conventions ont été ultérieurement ratifiées en mars 2005.

- 68.** L'IPEC demeure le plus gros programme de coopération technique dans la région. Une action de lutte contre le travail des enfants, y compris ses pires formes, est entreprise au Bangladesh, au Cambodge, en Chine, en Inde, en Indonésie, en République démocratique populaire lao, au Népal, en Mongolie, au Pakistan, aux Philippines, à Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam. La République démocratique populaire lao a ratifié les deux conventions n^{os} 138 et 182 en juin 2005. La Thaïlande a ratifié la convention n^o 138 en mai 2004. La ratification de la convention n^o 138 est prévue au Pakistan. Les actions de l'IPEC concernant le travail des enfants et la traite des enfants au Cambodge ont été spécialement reconnues par le gouvernement cambodgien, qui a décerné aux spécialistes du BIT une médaille d'or et un certificat au titre de l'édification de la nation.
- 69.** Le BIT a également procédé à des études, des actions de sensibilisation et des campagnes pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure mise en œuvre des normes fondamentales du travail. En réponse à la demande de la Réunion des hauts responsables des questions de travail de l'ANASE en mai 2003, le BIT a établi une note d'information sur les Etats membres de l'ANASE et les normes internationales du travail, qui a servi d'introduction aux débats à la réunion de ces hauts responsables en mai 2004 et de base pour un examen complémentaire de la ratification des conventions fondamentales.
- 70.** Un réseau relatif à la législation du travail, financé par le gouvernement japonais, a contribué à promouvoir la recherche et l'éducation sur les normes internationales du travail et les principes fondamentaux de l'OIT parmi les universitaires, juges, avocats et parlementaires en Asie. Ce réseau a été renforcé par une série de séminaires nationaux pour échanger les expériences et bonnes pratiques des participants.
- 71.** Le Forum de la Chine sur l'emploi qui s'est tenu à Beijing en avril 2004 a entériné le rôle central de l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT. Il a souligné que l'emploi constituait la clé des moyens de subsistance et du développement économique durable ainsi que de l'élévation du niveau de vie. Le forum a aussi mis en évidence la nécessité de stimuler la croissance économique et d'améliorer les marchés du travail en vue de développer les possibilités d'emploi et de renforcer la qualité des emplois.
- 72.** Dans les pays où s'est déroulé le processus des DSRP, comme le Bangladesh, le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, la Mongolie, le Népal, le Pakistan, Sri Lanka et le Viet Nam, l'OIT a apporté des contributions techniques et encouragé l'adoption d'un agenda intégré pour la création d'emplois décents.
- 73.** Dans l'économie informelle, les programmes de l'OIT ont visé à promouvoir l'emploi décent, surtout parmi les travailleuses pauvres. Aux Philippines, le soutien accordé par l'OIT a permis d'améliorer la capacité des pouvoirs publics locaux de répondre aux préoccupations de l'économie informelle. Au Cambodge, en Thaïlande et en Mongolie, l'OIT a renforcé la représentation, les moyens d'expression et l'accès aux marchés des travailleurs de l'économie informelle. Un appui a été accordé à des collectivités au Cambodge et au Viet Nam pour trouver des possibilités d'emploi égales pour les femmes dans leur lutte contre la pauvreté. En janvier 2005, l'OIT a reçu une médaille décernée par l'Union des femmes du Viet Nam en reconnaissance de sa contribution à la promotion de l'égalité entre les sexes dans le monde du travail.
- 74.** Un effort concerté a déjà été accompli pour améliorer les statistiques du travail et les renseignements sur le marché du travail de la région. Le BIT publiera une série annuelle intitulée «Tendances du travail et tendances sociales en Asie et dans le Pacifique». Un

projet pilote visant à améliorer les données relatives à 23 indicateurs du travail décent a également été lancé.

75. Une assistance a été octroyée à l'Indonésie, l'Iran et Sri Lanka pour élaborer des plans d'action nationaux sur l'emploi des jeunes. L'Indonésie a mis en place son propre plan d'action pour l'emploi des jeunes en 2004. Le projet de coopération technique sur l'emploi des jeunes, couvrant l'Indonésie, Sri Lanka et le Viet Nam, prévoit tout un éventail d'assistance technique, y compris un programme concernant la création d'entreprises et la traduction d'autres matériels destinés aux écoles secondaires d'enseignement professionnel.
76. Les mandants ont reçu une aide pour élaborer de nouvelles techniques concernant l'octroi d'une formation professionnelle, surtout à l'intention de ceux qui sont dans l'économie informelle, les pauvres et les exclus de la société. En Inde, des services de formation professionnelle ont été fournis aux femmes pauvres vivant dans les taudis urbains. La création de réseaux institutionnels en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels s'est poursuivie dans le cadre du Programme de développement des qualifications pour l'Asie et le Pacifique (APSDEP).
77. L'OIT s'attache à promouvoir les droits, la formation et l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Les projets qui intègrent cette démarche garantissent maintenant que celles-ci font partie des bénéficiaires. Un projet de ce type axé sur l'atténuation de la pauvreté au Cambodge a permis d'augmenter les capacités d'obtenir des revenus et le bien-être des personnes handicapées.
78. Des conseils stratégiques et une aide directe ont été fournis pour faire face aux diverses situations de crise. Aux Iles Salomon, par exemple, on a mis en place dans le cadre d'un projet des approches fondées sur la main-d'œuvre et à haute intensité d'emplois pour la rénovation des infrastructures de la collectivité. A la suite du tremblement de terre et du tsunami qui ont frappé l'Inde, l'Indonésie, Sri Lanka et la Thaïlande, l'OIT a répondu aux besoins aux plans du marché du travail, de l'emploi et de la protection sociale; des projets de l'OIT, financés par les contributions d'un grand nombre de donateurs et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont maintenant en cours de mise en œuvre dans les communautés touchées dans le but d'aider à rétablir l'emploi et les moyens de subsistance des populations affectées par cette catastrophe. Dans son action, le BIT a été guidé à divers égards par les normes et principes fondamentaux au travail, notamment en se préoccupant d'emblée de la vulnérabilité des populations touchées face au travail des enfants, à la discrimination et à la traite des êtres humains. Dans chaque pays, les interventions de l'OIT sont coordonnées avec les travaux de l'équipe locale de l'ONU, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et locales.
79. Au Cambodge, en Malaisie et en Thaïlande, l'assistance technique de l'OIT a permis d'étendre la couverture de la sécurité sociale dans le secteur formel. En ce qui concerne les travailleurs de l'économie informelle, le programme de l'OIT/STEP a évalué les possibilités de fournir des microdispositifs d'assurance maladie au Bangladesh, au Népal et aux Philippines.
80. Au niveau du lieu de travail, les Principes directeurs de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001) jouent un rôle de plus en plus important pour aider à établir des systèmes durables dans ce domaine. Deux programmes ont donné d'excellents résultats: le Programme sur l'amélioration du travail dans le cadre du développement local (WIND) et le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE) au Cambodge, en République démocratique populaire lao, en Mongolie, en Thaïlande et au Viet Nam.

- 81.** Le programme pour l'amélioration des usines à Sri Lanka a été copié au Viet Nam. Les liens entre les bonnes pratiques de gestion et les bonnes pratiques de travail ont été mis en évidence dans le cadre de ce programme, qui couvrait des sujets essentiels comme la productivité et la qualité, ainsi que des sujets liés au travail, comme le dialogue social, les droits des travailleurs, la discrimination et la sécurité et la santé.
- 82.** Les travaux du BIT concernant la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail et la protection des droits des travailleurs infectés par le VIH/SIDA ont été reconnus dans la région. Le Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA a été traduit dans la langue nationale et utilisé comme principe directeur pour la politique concernant les lieux de travail en Inde, au Népal, au Pakistan, au Bangladesh, en Indonésie et en Thaïlande. La Thaïlande a adopté un recueil national de directives pratiques et a élaboré un manuel à l'intention des dirigeants d'entreprise sur la manière de réagir face au VIH/SIDA. Le projet régional faisant intervenir le secteur privé dans la lutte contre le VIH/SIDA a mobilisé le soutien des sociétés multinationales et de leurs chaînes d'approvisionnement pour entreprendre de former les formateurs et de mettre en place l'éducation par les pairs dans les entreprises.
- 83.** En Indonésie, des projets de l'OIT ont encouragé la police nationale à engager le dialogue avec les acteurs des relations professionnelles à différents niveaux dans le pays. Au Népal, les efforts déployés par l'OIT pour promouvoir le dialogue social et le tripartisme ont débouché sur l'établissement de dispositions visant le tripartisme dans la loi sur le travail. Aux Philippines, le dialogue social tripartite a eu pour conséquence la conclusion d'un accord social entre le gouvernement, les principales organisations d'entreprises et les grands syndicats pour faire face aux problèmes économiques et financiers actuels.
- 84.** En Inde et au Cambodge, le programme de coopération technique du BIT aide à renforcer les systèmes d'administration du travail et de relations professionnelles. En Inde, des *Lok Adalats* (tribunaux populaires) ont été établis pour proposer un autre système de règlement des différends possible, afin de régler rapidement les affaires et de réduire les délais d'attente. L'incidence importante de l'établissement du conseil d'arbitrage au Cambodge est reflétée dans les statistiques récentes de l'Association des fabricants de vêtements du Cambodge (GMAC), qui montrent une baisse de 46,2 pour cent du nombre de grèves dans le secteur. L'intervention de l'OIT au Bangladesh a été déterminante pour l'adoption unanime en 2004 du projet de loi sur les syndicats et les relations professionnelles dans les ZFE, qui autorisera les droits syndicaux dans les ZFE à compter du 1^{er} novembre 2006.

Enseignements

- 85.** i) Il importe de continuer d'intégrer les préoccupations concernant le travail des enfants dans les cadres nationaux pour le développement, y compris les DSRP, l'Éducation pour tous et les OMD. La participation des communautés locales à tous les stades de la mise en œuvre des programmes est un facteur clé du succès et de l'impact sur l'élimination du travail des enfants. S'agissant du processus des DSRP, il est clair qu'il y a eu une incidence au niveau de la formulation des stratégies, mais le passage de la stratégie à la mise en œuvre et à la surveillance continue de poser des problèmes.
- ii) Il importe d'établir des liens entre les initiatives visant à promouvoir le travail décent et productif pour les jeunes et les initiatives visant à lutter contre le travail des enfants.
- iii) Dans les situations de crise, l'OIT devrait œuvrer de concert avec les organisations humanitaires durant la phase d'urgence pour exercer une influence sur la phase globale de redressement.

- iv) Les initiatives en matière de protection sociale nécessitent l'existence d'éléments complémentaires entre les régimes formels et les dispositifs à ancrage local.
- v) Dans la lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail, l'OIT et ses mandants peuvent tirer parti de partenariats avec des acteurs susceptibles de contribuer à la réalisation de cet objectif.
- vi) Il est essentiel pour le développement et l'amélioration du dialogue social et des relations professionnelles que les mandants tripartites soient indépendants et forts.
- vii) Le besoin urgent de permettre aux travailleurs de mieux se faire entendre et d'être mieux représentés dans les ZFE est de plus en plus reconnu.
- viii) Il est nécessaire de travailler au niveau national comme à celui des entreprises pour faire en sorte que les politiques et mécanismes macroéconomiques puissent se traduire par un dialogue bipartite effectif sur le lieu de travail.

Faits nouveaux et perspectives

- 86.** i) Il faut que l'OIT aide à renforcer les relations entre la direction et les employés sur le lieu de travail afin d'améliorer le respect des normes fondamentales du travail et des conditions de travail.
- ii) Il convient d'accorder une assistance supplémentaire pour promouvoir la ratification des conventions fondamentales et prioritaires.
- iii) Il est de plus en plus nécessaire de conjuguer les approches sectorielle, thématique et par pays dans la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail.
- iv) Le partenariat avec le Japon et la République de Corée pour soutenir la coopération technique dans le domaine des compétences et de l'employabilité se poursuivra, et des efforts seront déployés pour mobiliser des ressources auprès d'autres donateurs.
- v) Les questions concernant le travail des enfants et l'emploi des jeunes demeureront probablement les priorités essentielles dans la région. Il faut d'urgence promouvoir un meilleur fonctionnement des marchés du travail qui contribuera à réorienter la demande de main-d'œuvre qui, au lieu de viser les enfants, s'adressera aux jeunes.
- vi) Elargir le cadre juridique en se concentrant sur l'octroi de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle.
- vii) Le renforcement des structures et mécanismes institutionnels, tant des pays d'envoi que des pays d'accueil des travailleurs migrants, et le développement des initiatives en matière de protection de la main-d'œuvre dans les flux de migration sous-régionaux et interrégionaux deviendront une priorité régionale essentielle.
- viii) Les partenaires sociaux formulent de plus en plus de demandes en matière de planification stratégique, notamment des questions macroéconomiques, de l'incidence de la mondialisation, du développement de la représentation et des réponses aux besoins des travailleurs de l'économie informelle, des migrants et des femmes au travail.
- ix) Les questions liées entre elles comme le travail des enfants, le VIH/SIDA, les migrations et les conditions de travail deviendront de plus en plus importantes pour élargir les programmes des partenaires sociaux.

x) La nécessité d'attirer davantage les investisseurs étrangers et de s'adapter à la croissance rapide du secteur privé est un facteur essentiel qui souligne combien il importe d'avoir des relations professionnelles saines et efficaces.

xi) La productivité, la qualité de l'emploi et les relations sur le lieu de travail demeureront des domaines clés pour le dialogue et l'action stratégiques au niveau national et à celui des entreprises.

E. Europe

Résultats des programmes et projets de coopération technique

- 87.** Des stratégies et plans d'action nationaux en matière d'emploi ont été adoptés (la Stratégie nationale en matière d'emploi de l'Azerbaïdjan par le Conseil des ministres et celles du Kazakhstan et du Kirghizistan par le Premier ministre), et des stratégies régionales pour les régions pilotes ont été formulées et mises en œuvre grâce à l'assistance technique de l'OIT. Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNE en Azerbaïdjan, l'OIT a évalué le système de formation professionnelle, la politique de promotion des petites entreprises et la protection sociale liée à l'emploi, et prêté son assistance en vue de leur amélioration.
- 88.** Dans le cadre de la suite à donner à la formulation des stratégies régionales en matière d'emploi et pour faciliter la mise en œuvre de ces dernières, une série d'activités pilotes concrètes ont été entreprises avec succès au niveau régional. On peut citer à titre d'exemple une étude environnementale pour l'établissement de PME dans une région du Kirghizistan; des travaux de reconstruction et de réfection des routes dans une région de l'Azerbaïdjan faisant appel à une forte main-d'œuvre; des activités de formation favorisant le renforcement de l'autonomie économique rurale dans une région de l'Arménie et une aide pour instaurer une coopération au niveau de la production entre les fabricants de textile de la région de Lodz, en Pologne, et des investisseurs des régions de la Vénétie, en Italie, et de l'East Midlands, au Royaume-Uni.
- 89.** Dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'emploi, un soutien efficace a été apporté à l'initiative intitulée «Réseau pour l'emploi des jeunes en Azerbaïdjan» grâce à l'élaboration d'un plan d'action pour l'emploi des jeunes. Les enquêtes du BIT sur le passage de l'école à la vie active ont fourni des données de base utiles à la formulation des politiques sur l'emploi des jeunes au Kirghizistan, en Azerbaïdjan et en Arménie.
- 90.** En coopération avec le Conseil de l'Europe, l'OIT a fourni une orientation et un appui stratégiques pour améliorer les politiques nationales en matière d'emploi et les services publics chargés de les appliquer dans les pays du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est dans le cadre de l'initiative sur la coopération relative à l'emploi (dite Processus de Bucarest). Jusqu'ici, une aide a été accordée à l'Albanie, la Croatie, la République de Moldova et la Serbie; les autres pays du Pacte de stabilité recevront une aide ultérieurement.
- 91.** L'OIT a contribué à l'amélioration des politiques nationales de développement des PME, à l'introduction du module de formation «Know About Business» (KAB) dans les programmes des écoles et des centres de formation professionnelle, à la formation des jeunes à la gestion d'affaires et au soutien du lancement et du développement de leurs entreprises dans les pays de la CEI. Cela s'est traduit par une incidence plus forte et plus étendue des activités de l'OIT sur l'esprit d'entreprise chez les jeunes, leur ouverture au monde des affaires et la promotion du travail indépendant comme possibilité de carrière pour eux.

92. Avec l'aide du Bureau de l'OIT à Moscou, la législation de la majorité des pays de la CEI a été révisée et les systèmes nationaux relatifs à la santé et la sécurité au travail ont été considérablement améliorés. La capacité de la branche de Stara Zagora de l'Association des industriels bulgares à fournir à ses membres des services externes dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail a été améliorée dans le cadre d'un projet pilote. Depuis, l'association a doublé son personnel et le nombre de membres faisant appel à ses services s'est multiplié. L'assistance de l'OIT a aussi fortement contribué à la création et au renforcement des services de l'Inspection nationale du travail en Arménie et en Serbie.
93. L'OIT a contribué à la conception et à l'adoption des concepts relatifs aux migrations dans les pays de la CEI; c'est là un élément préalable important pour l'élaboration de la législation et des politiques en matière de migration de main-d'œuvre. A l'issue de campagnes de sensibilisation contre la traite des êtres humains et le travail forcé, une législation et une politique nationales ont été formulées et mises en œuvre en matière de migration.
94. Des plans d'action nationaux sur le VIH/SIDA et le monde du travail ont été élaborés en Fédération de Russie, au Kazakhstan et au Kirghizistan. Conformément à ces plans d'action, des campagnes de sensibilisation ont été lancées dans ces pays ainsi qu'en Arménie et en Azerbaïdjan. Un accord tripartite contraignant sur les activités liées à la prévention du VIH/SIDA a été conclu en Fédération de Russie. Les conséquences socio-économiques du VIH/SIDA pour l'Ukraine ont été modélisées.
95. En vue d'améliorer les services fournis aux bénéficiaires des régimes de sécurité sociale, l'OIT a prêté son assistance pour en améliorer la gestion grâce au renforcement des capacités du personnel. Dans les pays nouvellement membres de l'UE, on s'est principalement préoccupé du financement des pensions de retraite et de la collecte des cotisations, tandis que, dans les pays du Pacte de stabilité, l'accent a été mis sur la fourniture des services sociaux.
96. Grâce à l'assistance de l'OIT, les syndicats indépendants, en particulier en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie-et-Monténégro, ont été renforcés. Le rôle des femmes dans la négociation collective et l'activité syndicale a été accru à tous les niveaux, ce qui a entraîné la nomination d'un plus grand nombre d'entre elles à des postes de responsabilité syndicale de haut niveau. L'OIT a aidé les centrales syndicales à s'unifier et à accroître leur force et leur professionnalisme.
97. En Bulgarie, l'OIT a contribué au renforcement des associations d'employeurs indépendantes en les aidant à être reconnues sur le plan juridique, à augmenter le nombre de leurs adhérents et à mettre en place de nouveaux services.
98. Dans un certain nombre de pays, les organisations d'employeurs sont parvenues avec l'aide de l'OIT à intégrer les principes relatifs à l'égalité entre les sexes dans les programmes de promotion de l'entrepreneuriat et à offrir des services d'appui aux femmes entrepreneurs.
99. Dans les pays de la CEI, les codes du travail et la législation de l'emploi ont été profondément remaniés sur les conseils de l'OIT. Il a été tenu compte des observations qu'elle a formulées en s'appuyant sur les normes internationales du travail et la législation communautaire lors de la rédaction d'un grand nombre d'articles de la législation du travail qui viennent d'être adoptés en Bulgarie, en Roumanie, en Serbie et en Ukraine. L'OIT a tout particulièrement collaboré à la rédaction d'une loi contre la discrimination en Bulgarie.

- 100.** En Albanie, en République de Moldova, en Roumanie, en Ukraine et en Fédération de Russie, les autorités nationales et régionales ont élaboré et mis en œuvre avec l'aide de l'OIT des politiques visant à lutter contre les pires formes de travail des enfants et à aider ceux qui travaillent dans les rues à retourner à l'école.
- 101.** En Serbie, grâce au travail de sensibilisation et de transfert de connaissances accompli par l'OIT, la participation des partenaires sociaux à l'élaboration de la législation du travail, des politiques de l'emploi et des réformes des pensions de retraite s'est accrue en même temps que leur influence. L'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro ont ratifié des conventions fondamentales, comme la convention n° 144.
- 102.** L'OIT a aidé à établir de nouvelles institutions ou de nouveaux systèmes qui n'existaient pas dans le passé et qui présentent un intérêt particulier pour les pays qui aspirent à devenir membres de l'UE ainsi que pour les populations des Balkans de l'après-conflit (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Roumanie, Serbie), tels que des tribunaux du travail tripartites, des instituts chargés du règlement des conflits du travail, des conseils économiques et sociaux tripartites, et des fonds de garantie des salaires (Ukraine).
- 103.** La Fédération de Russie a adopté et mis en œuvre avec l'aide de l'OIT une stratégie en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Des stratégies nationales en la matière ont été adoptées au Kazakhstan et au Kirghizistan.
- 104.** L'enquête pilote sur les indicateurs du travail décent a été mise en œuvre au Kazakhstan, l'un des pays pilotes en matière de travail décent, ce qui a permis de renforcer les capacités au-delà des structures tripartites traditionnelles jusqu'à l'Office public de la statistique. L'office est maintenant doté du savoir-faire nécessaire en ce qui concerne l'organisation de grandes enquêtes sur le travail décent à l'échelle nationale, qui pourraient être financées sur les ressources budgétaires nationales.
- 105.** En Roumanie, un cadre adéquat pour les activités de microfinancement a été mis en place depuis la mise en œuvre du projet de financement à vocation solidaire, et le gouvernement a reconnu l'importance qu'il convenait d'attacher à l'octroi d'un soutien financier au travail indépendant. Les chemins de fer serbes mettront en place un soutien financier pour leurs travailleurs licenciés. En Serbie, le soutien financier mis en œuvre et les recommandations formulées dans le cadre du projet de financement à vocation solidaire sont intégrés dans le Plan d'action national pour le développement des PME du ministère de l'Economie.
- 106.** En Serbie du Sud, deux institutions de développement économique local ont été établies, et une centaine de nouveaux emplois seront créés lorsque les projets de développement économique local seront pleinement opérationnels plus tard dans l'année. Grâce au renforcement du dialogue social et à la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) axées sur la croissance et compétitives encouragés par ces institutions dans le district de Jablanica et Pcinjski, le processus de réconciliation et le potentiel économique de la région se sont améliorés.

Enseignements

- 107.** i) La pérennité des activités de coopération technique, le succès global des projets en la matière et l'assistance accordée par l'OIT en général dépendent, dans une large mesure, de la présence de celle-ci dans le pays. L'existence d'un bureau ou d'un correspondant dans le pays est la garantie de contacts directs avec les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ainsi qu'avec les experts locaux travaillant sur les projets. Il est ainsi possible de régler rapidement les problèmes qui peuvent se poser en tenant mieux compte des priorités et des préoccupations des mandants dans les activités de projet, ce qui accroîtra leur intérêt et leur

engagement. Comme les correspondants nationaux se sont avérés constituer une solution très efficace par rapport aux coûts, la division EUROPE a nommé des correspondants en Arménie et en République de Moldova.

ii) Pour avoir un impact et obtenir des résultats durables, il est capital de faire en sorte que les mandants aient le sentiment d'être parties prenantes aux activités. Cela signifie les faire participer à la détermination des priorités, à la mise en œuvre des activités et à la surveillance des résultats. Cela signifie aussi que les mandants reconnaissent leur engagement, partagent les responsabilités et participent activement au suivi de l'assistance accordée par l'OIT. Les accords de coopération visant à promouvoir le travail décent offrent un cadre utile pour répondre à toutes ces attentes. L'établissement de réseaux avec des représentants du gouvernement ou des partenaires sociaux formés à cet effet (tels que le réseau d'experts en droit du travail et en relations de travail) s'est avéré donner de bons résultats à cet égard.

iii) Une approche intégrée conjuguant, par exemple, la création d'emplois par le développement des petites entreprises et le développement économique local, l'amélioration des conditions de travail et les questions concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, donne les meilleurs résultats en matière d'emploi en général, se traduit par une augmentation de l'emploi des femmes et des jeunes en particulier, et par une meilleure qualité de l'emploi globalement. Une telle approche améliore aussi l'efficacité économique de l'utilisation des ressources humaines et financières limitées disponibles pour les projets.

iv) Les approches multidisciplinaires (principe qui est à la base de la structure des bureaux sous-régionaux) ont permis de mieux résoudre des problèmes complexes, comme l'introduction du débat avec les mandants tripartites sur la flexibilité opposée à la protection sociale sur le marché du travail, ou la réponse aux besoins d'amélioration de l'accès au marché du travail pour les personnes handicapées dans le contexte des pensions d'invalidité et des systèmes de réinsertion professionnelle ou de l'inspection du travail intégrée.

v) Pour obtenir des résultats durables, les projets de coopération technique devraient s'étaler sur plusieurs années et le pays devrait être encouragé à investir de plus en plus ses propres ressources dans les institutions, politiques et activités établies au titre de ces projets. Comme bon exemple de projet pluriannuel, on peut citer le projet de déclaration financé par les Etats-Unis actuellement mis en œuvre en Ukraine en 2001, qui sera financé par l'Allemagne en 2006-07.

vi) Le fait d'apporter à la fois des connaissances et des compétences dans certains domaines techniques aux organisations de partenaires sociaux s'est révélé efficace pour renforcer l'influence de ces dernières dans l'élaboration des réformes politiques nationales, par exemple en matière de sécurité et de santé au travail, de régimes de retraite, de législation du travail ou d'emploi.

vii) Les thèmes de l'économie informelle et de l'emploi des jeunes ont beaucoup d'importance pour les pays de la CEI et retiennent beaucoup l'intérêt des interlocuteurs nationaux et internationaux. Les autorités nationales de certains pays de la CEI ont établi diverses commissions gouvernementales pour évaluer l'économie informelle et son évolution progressive vers l'économie formelle. En République de Moldova, les syndicats ont adopté des plans d'action pour renforcer leur représentation dans l'économie informelle dans le secteur de l'agriculture et celui des transports. Les activités de l'OIT dans l'économie informelle ont donc reçu un accueil extrêmement favorable et bénéficié du soutien large des communautés nationale et internationale. Elles concernent notamment l'appui au développement des petites entreprises, la formation et le développement

économique local appuyés sur une méthodologie fondée sur l'ancrage local, la formation au niveau local, etc.

viii) L'expertise technique aisément disponible au sein de l'OIT a grandement facilité le succès des travaux entrepris sur les cadres nationaux pour l'emploi. Les activités de projet ont bénéficié d'interventions en temps opportun de spécialistes hautement qualifiés venant tant du siège que de l'extérieur, ce qui donne à l'OIT un avantage par rapport à certaines organisations internationales (TACIS, etc.) qui mettent en œuvre des projets sur le terrain en s'appuyant plus ou moins exclusivement sur des consultants sous contrat de courte durée.

ix) Les projets opérationnels ciblant les besoins des pays et des mandants sont mieux gérés sur le terrain avec l'appui du soutien technique des unités du siège. La gestion des projets directement à partir du siège peut donner lieu à une certaine confusion en ce qui concerne les responsabilités; ils demandent plus de temps et sont donc plus coûteux. La décentralisation doit donc se poursuivre.

x) La création d'un bureau régional extrêmement modeste (3 postes pour les services organiques et 3,5 postes pour les services généraux), travaillant en étroite liaison avec les unités du siège, associée à la décentralisation des responsabilités en faveur des bureaux sous-régionaux et du bureau d'Ankara, s'est révélée être une mesure à la fois efficace et économique, compte tenu du budget global disponible pour la région.

Faits nouveaux et perspectives d'avenir

108. i) La septième Réunion régionale européenne tenue à Budapest (février 2005) a constitué une étape importante pour mettre en évidence les résultats obtenus par l'OIT. Dans leurs conclusions, les mandants énoncent les priorités suivantes pour la coopération future: lutter contre le chômage des jeunes, s'attaquer au problème du vieillissement des sociétés et de son incidence sur le financement des retraites, trouver des moyens de conjuguer la flexibilité sur le marché du travail et une protection raisonnable de l'emploi et du revenu pour les travailleurs, gérer les migrations, promouvoir l'égalité et les droits au travail, concilier le travail et la vie de famille, renforcer l'administration du travail, stimuler l'emploi et l'entrepreneuriat, renforcer le dialogue social, le tripartisme et la liberté syndicale. Ces thèmes orienteront les travaux de l'OIT dans les années à venir.

ii) Il demeure essentiel de consacrer à la coopération technique destinée à la région un gros volume de ressources extrabudgétaires, afin de répondre aux besoins et aux demandes des mandants. La coopération technique est l'un des moyens fondamentaux de l'OIT pour atteindre ses objectifs. La coopération technique financée par des ressources extrabudgétaires permet de fournir une assistance technique substantielle au niveau des pays, ce qui ne serait pas possible en mobilisant uniquement des fonds du budget ordinaire et du budget ordinaire de la coopération technique.

iii) Le renforcement de l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'emploi et du travail au niveau national contribuera à consolider la transparence et le caractère démocratique des structures dans le domaine social et le domaine économique.

iv) Les programmes par pays pour un travail décent constituent un instrument important pour l'avenir. Avec pour objectif national le travail décent, ils font appel à une planification stratégique avec les mandants tripartites permettant une approche cohérente et globale, une répartition des ressources plus transparente et plus efficace (à la fois des fonds de coopération technique multilatérale et bilatérale et du budget ordinaire), ainsi qu'un

suivi et une évaluation des résultats obtenus. Il serait utile d'examiner la possibilité pour un pays donateur de financer le programme d'un pays.

v) Une stratégie plus innovante de mobilisation des ressources sera mise en œuvre pour maintenir et accroître le degré d'assistance au niveau des pays. A cette fin, le personnel du BIT, en particulier les spécialistes et experts confirmés, devrait être mieux préparé à rédiger des propositions de projets, gérer les projets de coopération technique et évaluer leur incidence. A cet égard, le département CODEV devra fournir un plus grand nombre de services, y compris une orientation détaillée et présentée en temps opportun concernant les priorités des donateurs et les modalités de la coopération. Les bureaux de l'OIT dans les pays donateurs, en particulier le bureau de liaison avec l'UE établi à Bruxelles, ont aussi un rôle important à jouer dans ce contexte.

vi) Le processus de décentralisation des projets de coopération technique se poursuivra, parallèlement au renforcement des capacités au niveau des bureaux extérieurs, tandis que les unités du siège fourniront des renseignements analytiques et un appui technique.

vii) Une priorité élevée pour l'avenir, surtout pour le BSR de Budapest et le bureau de l'OIT à Ankara, est d'offrir un soutien technique permanent aux gouvernements et aux partenaires sociaux dans le cadre du processus d'accession à l'UE.

viii) Les contacts et la coopération avec la Banque mondiale et le PNUD devraient être renforcés aux niveaux régional et sous-régional et à celui des pays; avec les unités de l'UE à Bruxelles et leurs délégations dans les pays; avec le Pacte de stabilité et les initiatives pour la cohésion sociale pour l'Europe du Sud-Est avec les autres institutions de l'ONU.

F. Quelques problèmes communs ressortant des exposés sur la situation dans les régions

109. Les sections précédentes ont révélé la riche diversité des activités de coopération technique menées par l'OIT dans l'ensemble des régions, diversité qui reflète la variété des problèmes auxquels sont confrontés ses mandants. L'OIT s'est employée à y répondre de manière efficace en adaptant ses interventions à leurs besoins, mais la stratégie de coopération technique ne cesse d'évoluer afin d'être mieux ciblée, plus pertinente, plus durable et d'avoir un plus grand impact. L'examen de la situation dans l'ensemble des régions fait apparaître certains points communs dont il faut tirer d'importants enseignements pour la gestion future du programme de coopération technique de l'OIT.

110. Tout d'abord, il ressort de ce qui précède que, pour être solide, un programme de coopération technique doit s'appuyer sur une participation tripartite effective et sur le dialogue social. La promotion du tripartisme et du dialogue social sous-tend tous les programmes régionaux et présente de multiples aspects. L'importance de la participation effective des mandants à toutes les étapes des projets a été mise en relief, depuis l'identification des besoins jusqu'à l'élaboration et l'exécution des programmes, pour en garantir l'adéquation aux problèmes à résoudre et l'obtention des résultats visés. Une grande partie du travail de l'OIT auprès des partenaires sociaux a eu pour but essentiellement de renforcer leur capacité à analyser les problèmes spécifiques que pose le développement dans le contexte de la mondialisation et de la restructuration des secteurs et des entreprises. Il ressort qu'à l'évidence les programmes de coopération technique ont été utiles pour permettre aux partenaires sociaux de prendre part d'une manière plus efficace aux dialogues et processus menés au plan national sur ces questions stratégiques. Ce travail doit être renforcé. Ainsi, la coopération technique est également utile pour accroître l'influence de l'OIT dans la formulation des politiques et programmes nationaux et internationaux de nature à favoriser le travail décent.

- 111.** La coopération technique en faveur du dialogue et du tripartisme a également été un élément complémentaire important des initiatives visant à exercer une influence sur les processus de DSRP. Le programme de coopération technique a aidé à assurer la participation effective des partenaires sociaux à ces processus, ce qui leur a permis de sensibiliser d'autres partenaires du développement à leurs préoccupations. Dans de nombreux pays, le programme de coopération technique de l'OIT sur la promotion du dialogue social ainsi que le renforcement du mécanisme tripartite et de la législation nationale ont également facilité les processus de transition et de démocratisation.
- 112.** Deuxièmement, le programme de coopération technique apporte un soutien croissant à la ratification et à l'application des normes internationales du travail dans le contexte d'une approche intégrée de l'Agenda pour le travail décent, et cette tendance devrait se maintenir. L'OIT a été invitée à aider des Etats Membres à réviser leur Code du travail et d'autres dispositions de leur législation nationale afin de les rendre conformes aux normes internationales. Le programme de promotion du tripartisme et du dialogue social a été utile pour renforcer à la fois l'engagement et la capacité des mandants créant ainsi un environnement propice et une dynamique favorable à la ratification et à l'application des conventions. Le programme IPEC est ainsi un exemple remarquable du rôle de soutien que jouent les programmes de coopération technique dans la ratification et l'application des conventions, en l'occurrence les conventions n^{os} 138 et 182. C'est par ailleurs une illustration de l'importance que revêt une approche intégrée associant les normes et les principes et droits fondamentaux au travail et dans l'emploi à d'autres dimensions telles que la sécurité et la santé professionnelles, l'inspection du travail, la sécurité sociale et le dialogue social.
- 113.** Troisièmement, la description de la situation dans les régions a aussi permis de mettre en relief le travail de l'OIT dans le domaine de la réhabilitation et de la reconstruction dans des situations d'après-crise. Le soutien apporté par l'OIT dans les pays ayant souffert du tremblement de terre et du tsunami s'est fortement focalisé sur l'emploi et la génération de revenus, fournissant ainsi un bon exemple de la pertinence du rôle de l'OIT dans ces situations. Le projet de l'OIT sur la création d'emplois dans le cadre des grands efforts de soutien apportés à l'Iraq par les Nations Unies et la communauté internationale ainsi que le travail de l'OIT auprès d'anciens enfants soldats sont d'autres exemples.
- 114.** Quatrièmement, la description de la situation dans les régions fait apparaître la participation croissante de l'OIT aux processus de DSRP, notamment en Afrique et en Asie, et aux stratégies de réduction de la pauvreté d'une manière générale. Les contributions de l'OIT aux niveaux politique et opérationnel couvrent de nombreux domaines techniques. Ces interventions ont tendu à se focaliser sur la protection sociale et la création d'emplois pour les secteurs et catégories sociales vulnérables telles que les enfants, les jeunes, les femmes et les handicapés ainsi que les travailleurs de l'économie informelle. La traduction de l'Agenda pour le travail décent en stratégies et programmes opérationnels pour réduire la pauvreté sera à l'avenir une haute priorité.
- 115.** Cinquièmement, l'élargissement continu des activités entreprises dans le cadre du programme de l'OIT sur le VIH/SIDA traduit une prise de conscience de plus en plus aiguë du rôle clé du lieu de travail – et par conséquent de l'OIT et de ses mandants – dans la lutte contre le VIH/SIDA tant au sein du monde du travail que par le biais de celui-ci.
- 116.** Enfin, tous les partenaires du développement ont souligné avec une insistance accrue l'importance d'une amélioration des effets et de la durabilité des activités de coopération technique. Les enseignements tirés de l'expérience acquise dans la région Europe en particulier sont édifiants à cet égard. Ils font apparaître l'importance de la gestion des processus garantissant l'engagement des parties prenantes, de l'adoption d'approches intégrées et multidisciplinaires pour accroître les résultats, ainsi que la nécessité de

mobiliser la contribution des partenaires pendant la mise en œuvre des projets afin d'en assurer la durabilité. L'importance de la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation solide permettant une gestion efficace du programme de coopération technique de l'OIT est manifeste. Les programmes par pays pour un travail décent, qui s'inscrivent dans le cadre du système de gestion axée sur les résultats, incluent ces éléments importants. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes par pays pour un travail décent dans l'ensemble des régions devraient avoir une importance à long terme pour l'efficacité, la durabilité et l'impact des programmes de coopération de l'OIT.

III. Etat d'avancement de la stratégie de mobilisation des ressources

- 117.** A sa session de novembre 2004, le Conseil d'administration a demandé au Bureau de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources, définie dans le rapport soumis à la Commission de la coopération technique, et de rendre compte régulièrement des résultats obtenus dans ce domaine. Vous trouverez donc ci-après un premier rapport des progrès réalisés en la matière.
- 118.** *Conclure des accords de partenariat avec un nombre croissant d'organismes donateurs sur la base d'un financement pluriannuel et de mécanismes de décision compatibles avec les cycles de programmation et les priorités stratégiques de l'OIT.* Le BIT en est à un stade avancé de la négociation pour le renouvellement de son programme de partenariat avec le Royaume-Uni (Agence britannique pour le développement international – DFID), les Pays-Bas, la France, le Danemark et la Norvège. Un programme de partenariat d'une année a été lancé à titre expérimental avec la Suède, dans la perspective de signer un accord-cadre de quatre ans en 2006. Des négociations ont démarré avec la République tchèque en vue de mettre en place un nouveau cadre de coopération pluriannuel. Des premières discussions ont eu lieu avec l'Allemagne, le Canada, la République de Corée, l'Espagne, la Finlande, l'Italie, le Luxembourg et le Portugal en vue d'élaborer un cadre de coopération de plus longue durée avec ces donateurs. Il n'existe aucun cadre pluriannuel officiel entre l'OIT et son plus grand donateur – le département du Travail des Etats-Unis – ainsi qu'avec la Belgique et le Japon. Toutefois, dans la pratique, les aspects quantitatifs et qualitatifs du partenariat de ces pays avec l'OIT ont été relativement stables et prévisibles au cours des dernières années. A chaque fois, l'OIT a proposé d'harmoniser les programmes de partenariat avec le cycle quadriennal du cadre stratégique de l'Organisation. Toutefois, il n'est pas toujours possible de faire concorder ce cycle avec celui du budget des donateurs et leurs impératifs administratifs.
- 119.** *La mise en œuvre de l'accord de partenariat signé avec la Commission européenne en 2004 a été délicate et le Bureau travaille en étroite collaboration avec la commission pour trouver le meilleur moyen de concrétiser cet accord sur le plan opérationnel à l'échelon des pays. Cet accord a suscité un dialogue régulier entre les deux institutions et s'est soldé par une augmentation importante du montant des fonds approuvé par la commission pour mise en œuvre par le BIT au titre de différents programmes. Cette coopération devrait devenir plus systématique une fois adoptées les dispositions aux fins d'une collaboration opérationnelle.*
- 120.** *Partenariats publics et privés.* Il est nécessaire de concevoir des programmes thématiques globaux, axés sur l'Agenda du travail décent et d'obtenir des fonds publics et privés pour leur mise en œuvre. Les possibilités de financement direct par des entreprises privées et des organismes d'aide officiels sont considérables dans un certain nombre de domaines. Dans le domaine de l'emploi des jeunes, par exemple, une formule de ce type a été mise au point et le financement d'un projet a été négocié avec un groupe de six multinationales espagnoles et l'agence d'aide espagnole, au profit de jeunes défavorisés

vivant dans dix pays de la région des Amériques. Des projets sont à l'étude pour mettre en place des mécanismes analogues dans d'autres sous-régions. Cette formule pourrait également servir de modèle pour d'autres thèmes centraux relevant de la promotion du travail décent.

- 121.** *Renforcer les capacités et l'engagement des bureaux extérieurs de l'OIT à mobiliser des ressources supplémentaires en négociant avec les représentants des donateurs au niveau local.* Le Département des partenariats et de la coopération pour le développement (PARDEV) a élaboré et diffusé des directives sur la mobilisation de ressources au niveau local et a fourni des orientations et des recommandations aux bureaux extérieurs dans le cadre de plusieurs opérations de mobilisation de ressources auprès des représentants de donateurs au niveau local. Un certain nombre d'ateliers de sensibilisation et de formation ont été organisés dans les régions, avec l'aide de l'Agence britannique pour le développement international, pour que la mobilisation des ressources au niveau local soit prise en compte lors de l'élaboration des programmes de promotion du travail décent par pays et de cadres de développement nationaux. De ce fait, les fonds mobilisés au niveau local, qui représentaient quelque 15 pour cent du total en 2002-03, sont passés à 25 pour cent en 2004 et devraient continuer d'augmenter en 2005.
- 122.** *Rationaliser le mécanisme interne d'établissement des priorités et d'allocation des ressources.* Cette recommandation est progressivement mise en œuvre, à mesure que la négociation ou le renouvellement d'accords de partenariat avec différents donateurs sont conclus. Il existe un large consensus au sein du Bureau sur la nécessité d'améliorer et de rectifier certains rouages du mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique, qui en est à ses débuts, tout en conservant l'accent qui est mis sur l'utilité, l'efficacité et la transparence du projet dans ses phases d'élaboration, d'évaluation et de sélection.
- 123.** *Faciliter une meilleure coordination entre les donateurs en organisant des réunions périodiques avec les donateurs potentiels.* Un atelier portant sur les donateurs de l'OIT, qui devrait se tenir avant la fin 2005, est actuellement mis en place avec le concours de l'Agence britannique pour le développement international. Il devrait permettre aux participants de se concerter au sujet de pratiques considérées comme bonnes et des conclusions et recommandations de la récente évaluation des programmes de partenariat avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Cette rencontre devrait constituer l'amorce d'un processus d'harmonisation des politiques et des pratiques des donateurs vis-à-vis de l'OIT, et renforcer le dialogue entre OIT et donateurs.
- 124.** *Appuyer l'élaboration et la soumission de produits et propositions spécifiques adaptés aux organisations d'employeurs et de travailleurs et mettre au point des incitations à la promotion du tripartisme dans tout le programme de coopération technique.* Depuis l'an dernier, ACTRAV et ACT/EMP participent systématiquement à la négociation et à l'examen des programmes de donateurs. Outre le fait d'appuyer la soumission de projets élaborés par ACTRAV et ACT/EMP et les experts employeurs ou travailleurs sur le terrain, le Bureau a veillé à ce que, lors de la négociation de nouveaux accords-cadres avec les donateurs, des ressources soient réservées à la promotion du tripartisme et de la participation des partenaires sociaux dans toutes les activités du programme. Par ailleurs, le tripartisme et l'intérêt pour les partenaires sociaux sont désormais un des principaux critères du processus d'évaluation et de sélection des propositions à soumettre aux donateurs.

IV. L'OIT et les faits nouveaux concernant le système des Nations Unies

- 125.** Le processus de réforme des activités mises en œuvre par le système des Nations Unies pour promouvoir le développement s'est accéléré en 2004-05 en raison, d'une part, d'importants changements intervenus dans le contexte international de la coopération aux fins du développement et, d'autre part, de la poursuite du processus de réforme du système des Nations Unies engagé en 1997 par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan.
- 126.** Au niveau international, le consensus qui s'est dégagé à la suite de la Conférence internationale sur le financement du développement, en 2002, a été confirmé par le Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Paris au début de 2005. La Déclaration de Paris, adoptée à cette occasion, souligne qu'il est essentiel que les pays en développement et les donateurs soient mutuellement comptables d'une bonne utilisation des ressources consacrées à l'aide en créant un environnement propice à une gestion responsable et transparente. La déclaration appelle l'attention des donateurs sur la nécessité d'adapter leurs programmes aux cadres stratégiques nationaux et sur le rôle directeur que les gouvernements doivent jouer pour coordonner l'aide. Cette réunion de haut niveau marque également le début d'un net changement en ce qui concerne les modalités de l'aide au développement, davantage axé sur un appui budgétaire et une approche sectorielle. Le système des Nations Unies, qui se préoccupe davantage de l'assistance technique que de transferts financiers et de projets d'investissement, a, dans ce nouveau contexte, un rôle distinct à jouer en tant que partenaire collaborant avec des gouvernements nationaux pour renforcer la capacité de ces derniers à mener efficacement le processus de planification du développement.
- 127.** Dans le système des Nations Unies, la série de réformes engagées par le Secrétaire général de l'ONU ou résultant des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ou des discussions menées dans les organes directeurs de chaque institution, vise à améliorer la cohérence et l'unité du fonctionnement d'un système très diversifié. Cette initiative a été prise à la suite de critiques et de préoccupations formulées tant par les pays donateurs que par les pays bénéficiaires, selon lesquelles les activités opérationnelles du système des Nations Unies semblaient être réparties en projets individuels, gérés par des institutions distinctes, souvent en concurrence les unes avec les autres ou menant des activités similaires avec un faible degré de coordination et un impact limité. Le concept d'équipe de pays chapeauté par un coordonnateur résident de l'ONU travaillant dans le cadre défini par les Objectifs du Millénaire pour le développement, en se concentrant davantage sur des objectifs communs, a été un élément clé en ce sens.
- 128.** Au niveau interinstitutions, c'est le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) qui a été la force motrice de ces réformes. Il a été initialement créé par le Secrétaire général de l'ONU en tant que comité exécutif des fonds et des programmes des Nations Unies concernant le développement, dans le but de renforcer l'unité opérationnelle, notamment au niveau des pays. Au fil du temps, le GNUD a pris de l'envergure et comprend désormais l'ensemble des principales organisations et institutions spécialisées du système des Nations Unies qui travaillent dans le domaine du développement, notamment l'OIT.
- 129.** Le GNUD et ses groupes de travail et équipes spéciales interinstitutions ont redoublé d'efforts ces dernières années pour définir des positions, lignes directrices et procédures communes dans toute la gamme des aspects opérationnels de la gestion des activités de coopération pour le développement, qu'il s'agisse des modalités de programmation ou encore de la simplification et de l'harmonisation des règles et procédures régissant les achats, les contrats et les services communs. Au titre des réalisations les plus importantes, on citera les accords concernant le mécanisme de coordonnateur résident (appropriation

commune, rôle et fonctionnement), notamment l'élaboration d'un cadre définissant les responsabilités du coordonnateur résident et des directeurs des bureaux extérieurs des autres organismes des Nations Unies pour les résultats communs visés, et les directives relatives à un cadre de programmation commun – bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/UNDAF) – processus systématiquement appliqué aujourd'hui dans l'ensemble des pays.

- 130.** Lors de son dernier examen triennal des activités opérationnelles de développement, l'Assemblée générale des Nations Unies (cinquante-neuvième session, 2004) a adopté la résolution n° 59/250, qui donne un nouvel élan aux réformes précédemment engagées.
- 131.** Afin d'assurer la cohérence des politiques dans tout le système des Nations Unies, cette résolution s'efforce d'appeler l'attention des organes directeurs des différentes institutions sur la nécessité de prendre en compte les questions de financement, de rentabilité et d'efficacité, ainsi que les capacités des structures extérieures en place dans les différents pays.
- 132.** La résolution souligne que le système des Nations Unies est une ressource sans égal pour les pays en développement qui devrait être mise à la disposition de tous ces pays de façon plus efficace et être axée vers la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire et des grandes conférences internationales, et des engagements pris en ce sens. Les activités du système des Nations Unies dans les différents pays devraient être intégrées plus efficacement et étroitement aux priorités et aux plans nationaux, et mises en œuvre avec la pleine participation des autorités nationales, et sous leur autorité et leur conduite.
- 133.** La résolution met donc l'accent sur une totale mobilisation des contributions de toutes les entités du système des Nations Unies s'inscrivant dans un cadre de coordination unifié et chapeauté par les pays eux-mêmes, le BCP/UNDAF, qui, lui-même, doit être en phase avec les priorités et les plans stratégiques nationaux, tels que les stratégies de réduction de la pauvreté, le cas échéant. Si l'instrument BCP/UNDAF a jusqu'ici été rendu obligatoire par le biais de décisions des conseils d'administration des fonds et des programmes des Nations Unies, la résolution encourage toutes les institutions à contribuer pleinement à ce processus et à orienter les activités menées dans les pays dans le sens des résultats définis dans le cadre de l'UNDAF. Le message récurrent qui ressort des nombreuses dispositions détaillées de la résolution qui traite de questions d'organisation et de procédure va dans le sens d'une simplification et d'une harmonisation des activités en vue d'un système plus unifié, axé sur les priorités de développement d'un pays donné et qui s'efforce d'atteindre des objectifs communs en étant plus efficace.
- 134.** L'OIT soutient sans réserve les efforts du système des Nations Unies visant à améliorer l'efficacité et la coordination des activités et elle participe aux comités et groupes de travail interinstitutions qui la concernent. Au niveau des pays, l'OIT, par le biais de ses structures décentralisées, participe pleinement au système du coordonnateur résident et, selon la situation des pays, peut jouer un rôle de premier plan dans des domaines relevant de sa compétence, par exemple en assurant la présidence d'un groupe de travail thématique. Les nouvelles dispositions pour une coordination plus étroite et des instruments de programmation communs présentent des avantages évidents, mais également quelques difficultés et contraintes. Par sa participation effective à ces arrangements, l'OIT ne vise pas simplement à mettre les préoccupations de ses mandants au premier rang des questions examinées, notamment en associant ses mandants aux grands programmes des Nations Unies, mais également à constituer des partenariats et à obtenir l'engagement des institutions du système des Nations Unies partenaires à promouvoir l'Agenda du travail décent. Cet aspect est particulièrement important, dans la mesure où l'OIT est en train d'élaborer des programmes de promotion du travail décent intégrés par pays, qui constituent sa contribution au processus de l'UNDAF.

135. Il est peut-être trop tôt pour évaluer pleinement comment ces nouveaux arrangements plus centralisés auront une incidence sur la gestion des programmes de coopération technique de l'OIT. L'une des répercussions évidentes est que ces arrangements vont mettre à l'épreuve les structures extérieures de l'OIT en termes de capacités, dans la mesure où elles nécessitent de lourds investissements en temps et en ressources dans l'ensemble des pays en développement. L'UNDAF se concentrant sur un nombre restreint de résultats, l'OIT devrait trouver le moyen de faire en sorte que son Agenda du travail décent reçoive toute l'attention voulue.
136. Cet agenda a été soutenu au plus haut niveau politique en septembre 2005, à l'occasion de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a réuni plus de 150 chefs d'Etat et de gouvernement. Il est dit au paragraphe 47 du projet de résolution du document final, ce qui suit:

Emploi

Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales en la matière et de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures prises dans ce domaine devront également englober l'élimination des pires formes de travail des enfants, telles qu'elles sont définies dans la convention n° 182 de l'OIT, et le travail forcé. Nous décidons également de veiller au respect absolu des principes et droits fondamentaux relatifs au travail.

137. La résolution contient également d'autres références au mandat de l'OIT qui soulignent son importance. Cet engagement mondial au plus haut niveau politique témoigne du soutien manifesté à l'Agenda du travail décent dans le monde entier. Le BIT doit maintenant s'employer à faire comprendre la signification de cette déclaration et doit notamment s'assurer qu'il en est dûment tenu compte dans les initiatives prises pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les efforts conjoints des mandants tripartites de l'OIT et du Bureau, en vue de constituer des partenariats et des coalitions avec les principaux acteurs du développement pour mener à bien les objectifs stratégiques de l'Organisation, seront à cet égard d'une importance cruciale. C'est en réussissant préalablement à créer de tels partenariats et coalitions que l'on parviendra à concevoir et à mettre en œuvre avec succès les programmes de promotion du travail décent par pays et les activités de coopération technique de l'OIT, y compris à assurer le financement des programmes opérationnels de l'Organisation.
138. *La Commission de la coopération technique, ayant pris note des analyses et des renseignements fournis sur le programme de coopération technique de l'OIT 2004-05 (document GB.294/TC/1), voudra sans doute prier le Conseil d'administration:*
- a) *d'inviter le Directeur général à encourager activement les donateurs à augmenter les ressources extrabudgétaires pour compléter celles du budget ordinaire aux fins de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et, en particulier, à intensifier les programmes de promotion du travail décent par pays dans toutes les régions par le biais de la coopération technique;*
 - b) *de continuer d'encourager la participation des mandants tripartites aux programmes et activités de coopération technique;*

- c) *de demander au Bureau de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la coordination, l'efficacité et l'efficacit  des programmes op rationnels en  tablissant des liens entre les programmes de promotion du travail d cent par pays et les programmes du syst me des Nations Unies ou d'autres cadres de d veloppement multilat raux   l' chelon des pays (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au d veloppement, bilan commun de pays, Documents de strat gie de r duction de la pauvret , Objectifs du Mill naire pour le d veloppement, etc.).*

Gen ve, le 18 octobre 2005.

Point appelant une d cision: paragraphe 138.

Annexe I

Dépenses au titre des programmes de coopération technique de l'OIT, 2002-2004 (à l'exclusion des dépenses administratives) (en milliers de dollars)

A. Par source de financement

Source de financement	2002		2003		2004		2004/2003
	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	Variation %
Ressources extrabudgétaires							
Donateurs multi-bilatéraux	89 420	76,2	105 590	76,5	117 260	84,7	11,1
Fonds fiduciaires directs	713	0,6	784	0,6	932	0,7	18,8
Acteurs non étatiques ¹	1 531	1,3	1 918	1,4	1 443	1,0	-24,8
Institutions financières internationales (banques)	1 487	1,3	1 666	1,2	1 757	1,3	5,5
Nations Unies							
PNUD	8 480	7,2	6 672	4,8	2 222	1,6	-66,7
ONUSIDA	850	0,7	895	0,6	2 536	1,8	183,2
FNUAP ²	1 852	1,6	166	0,1		0,0	-100,0
Autres ³	2 662	2,3	1 735	1,3	1 792	1,3	3,3
Sous-total Nations Unies	13 843	11,8	9 468	6,9	6 550	4,7	-30,8
Autres organisations intergouvernementales	543	0,5	255	0,2	1 305	0,9	411,5
Total des ressources extrabudgétaires	107 537	91,6	119 681	86,7	129 246	93,4	8,0
Budget ordinaire (CTBO)	9 846	8,4	18 300	13,3	9 124	6,6	-50,1
Total	117 383	100,0	137 981	100,0	138 371	100,0	0,3

¹ Fondations, institutions publiques, partenaires sociaux: syndicats, associations d'employeurs, initiatives conjointes et initiatives du secteur privé. ² Fonds des Nations Unies pour la population. ³ FENU, PNUCID, UNESCO, HCR, FNUHEH, UNIFEM, FNUPI, MINUK, etc.

B. Par région géographique

Région	2002		2003		2004		2004/2003
	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	Variation %
Afrique	27 911	23,8	32 246	23,4	31 686	22,9	-1,7
Asie et Pacifique ¹	26 699	22,7	30 938	22,4	33 515	24,2	8,3
Amériques	19 726	16,8	24 013	17,4	26 705	19,3	11,2
Etats arabes	2 510	2,1	2 847	2,1	2 051	1,5	-28,0
Europe ²	7 589	6,5	8 793	6,4	7 232	5,2	-17,7
Niveaux interrégional et mondial	32 948	28,1	39 143	28,4	37 182	26,9	-5,0
Total	117 383	100,0	137 981	100,0	138 371	100,0	0,3

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. ² Y compris Israël.

**C. Par taux d'exécution et région
(financement extrabudgétaire seulement)**

Région	2003				2004			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Afrique	41 718	26 862	22,4	64,4	47 444	28 404	22,0	59,9
Asie et Pacifique ¹	40 746	26 707	22,3	65,5	53 692	31 928	24,7	59,5
Amériques	29 820	20 312	17,0	68,1	35 632	25 037	19,4	70,3
Etats arabes	2 904	1 613	1,3	55,5	2 690	1 496	1,2	55,6
Europe ²	9 416	7 808	6,5	82,9	9 752	6 917	5,4	70,9
Niveaux inter-régional et mondial	49 017	36 378	30,4	74,2	49 162	35 463	27,4	72,1
Total	173 621	119 681	100,0	68,9	198 371	129 246	100,0	65,2

¹ Y compris l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. ² Y compris Israël.

**D. Par taux d'exécution et domaine technique
(financement extrabudgétaire seulement)**

Domaine d'activité	2004			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Normes et principes et droits fondamentaux au travail				
Normes internationales du travail				
Gestion du programme	391	213	0,2	54,4
Protection sociale et conditions de travail	44	17	0,0	39,5
Egalité et emploi	691	378	0,3	54,7
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	11 771	7 628	5,9	64,8
Programme focal sur le travail des enfants	77 485	50 493	39,1	65,2
Sous-total	90 383	58 730	45,4	65,00

Domaine d'activité	2004			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Emploi				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	569	289	0,2	50,8
Stratégie en matière d'emploi	6 814	3 857	3,0	56,6
Redressement et reconstruction				
Gestion du programme	524	175	0,1	33,4
Investissement à forte intensité d'emplois	10 912	7 614	5,9	69,8
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	5 492	2 881	2,2	52,5
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	7 905	5 150	4,0	65,1
Création d'emplois et développement de l'entreprise				
Gestion du programme	579	329	0,3	56,9
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	12 346	8 895	6,9	72,1
Coopératives	3 527	1 742	1,3	49,4
Gestion et citoyenneté d'entreprise	2 745	1 392	1,1	50,7
Entreprises multinationales	1 477	934	0,7	63,3
Unité des finances sociales	1 775	1 375	1,1	77,5
Sous-total	54 663	34 633	26,8	63,4
Protection sociale				
Programme focal sur la sécurité socio-économique	1 174	940	0,7	80,0
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement	2 048	1 265	1,0	61,7
Programme des conditions de travail et d'emploi	833	484	0,4	58,1
Migrations internationales	1 356	858	0,7	63,2
Services d'information sur la sécurité et la santé au travail	76	71	0,1	93,5
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail	9 184	6 026	4,7	65,6
Sécurité sociale	9 065	6 201	4,8	68,4
Sous-total	23 737	15 844	12,3	66,7
Dialogue social				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	254	159	0,1	62,8
Activités pour les employeurs	947	821	0,6	86,7
Activités pour les travailleurs	3 655	2 024	1,6	55,4
Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail	12 517	8 448	6,5	67,5
Activités sectorielles	1 076	695	0,5	64,6
Sous-total	18 449	12 148	9,4	65,8

Domaine d'activité	2004			
	Dotation	Dépenses	Part des dépenses en %	Taux d'exécution en %
Intégration des politiques				
Intégration des politiques	2 612	1 786	1,4	68,4
Groupe des politiques nationales	442	347	0,3	78,6
Groupe des politiques internationales	402	253	0,2	63,0
Bureau de statistique	114	59	0,0	51,5
Sous-total	3 571	2 445	1,9	68,5
Activités intersectorielles				
Centre international de formation de l'OIT, Turin	954	838	0,6	87,8
Services de communications	56	26	0,0	46,0
Institut international d'études sociales	108	40	0,0	37,2
Egalité entre hommes et femmes	1 154	900	0,7	78,0
Sous-total	2 273	1 804	1,4	79,4
Divers ¹	5 296	3 642	2,8	68,8
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2004	198 371	129 246	100,0	65,2

¹ Y compris les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes consultatives multidisciplinaires, etc., qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

Annexe II

Dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique par types d'assistance/apport, 2003-04 (à l'exclusion des dépenses administratives) (en milliers de dollars)

Type d'assistance/apport	2003		2004		2004/2003
	dollars E.-U.	%	dollars E.-U.	%	Variation %
Experts	28 750	20,8	32 644	23,6	13,5
Autres catégories de personnel ¹	43 732	31,7	44 871	32,4	2,6
Formation ²	26 789	19,4	22 219	16,1	-17,1
Equipement	2 771	2,0	3 296	2,4	18,9
Sous-traitance	25 717	18,6	27 174	19,6	5,7
Services divers	10 221	7,4	8 167	5,9	-20,1
Total	137 981	100,0	138 371	100,0	0,3

¹ Experts nationaux, collaborateurs extérieurs, personnels de projet recrutés sur le plan local, volontaires des Nations Unies et autres dépenses de personnel. ² Essentiellement les bourses, les séminaires et la formation en cours d'emploi.

Annexe III

Dépenses engagées en 2004 au titre de la coopération technique, par domaine d'activité et source de financement (à l'exclusion des dépenses administratives) (en milliers de dollars)

Domaine d'activité	2004			
	Budget ordinaire	Nations Unies	Fonds fiduciaires	Total
Normes et principes et droits fondamentaux au travail				
Normes internationales du travail				
Gestion du programme	593		213	806
Protection sociale et conditions de travail	13		17	30
Liberté syndicale	72			72
Égalité et emploi	11		378	389
Programme focal pour la promotion de la Déclaration	31		7 628	7 660
Programme focal sur le travail des enfants	122	235	50 258	50 615
Sous-total	841	235	58 495	59 571
Emploi				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	1 133	37	252	1 422
Stratégie en matière d'emploi	1 097	174	3 683	4 953
Redressement et reconstruction				
Gestion du programme	13	57	118	188
Investissements à forte intensité d'emplois	16	286	7 328	7 630
Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction	159	24	2 857	3 041
Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité	1 194	1 238	3 912	6 344
Création d'emplois et développement de l'entreprise				
Gestion du programme	170		329	499
Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises	34	190	8 705	8 929
Coopératives	5	94	1 648	1 747
Gestion et citoyenneté d'entreprise		560	832	1 392
Entreprises multinationales	48		934	982
Unité des finances sociales	27	41	1 334	1 402
Sous-total	3 895	2 701	31 932	38 529
Protection sociale				
Cabinet du directeur exécutif et services communs	25			25
Programme focal sur la sécurité socio-économique	19	37	903	959
Protection des travailleurs				
Gestion du programme	314			314
Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement	39	408	857	1 304
Programme des conditions de travail et d'emploi	25		484	509

Domaine d'activité	2004			
	Budget ordinaire	Nations Unies	Fonds fiduciaires	Total
Migrations internationales	50	19	839	908
Services d'information sur la sécurité et la santé au travail			71	71
Programme sur le VIH/SIDA et le monde du travail	43	2 618	3 409	6 069
Sécurité sociale	377	432	5 768	6 578
Sous-total	892	3 513	12 331	16 736
Dialogue social				
Cabinet du directeur exécutif et services communs			159	159
Activités pour les employeurs	850		821	1 671
Activités pour les travailleurs	1 825	7	2 016	3 849
Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail	339	2	8 446	8 787
Activités sectorielles	96		695	791
Sous-total	3 109	10	12 138	15 257
Intégration des politiques				
Intégration des politiques	228		1 786	2 014
Groupe des politiques nationales	70		347	417
Groupe des politiques internationales			253	253
Développement et analyse des statistiques	24			24
Bureau de statistique		59		59
Sous-total	321	59	2 387	2 767
Activités intersectorielles				
Centre international de formation de l'OIT, Turin			838	838
Services de communication			26	26
Institut international d'études sociales			40	40
Egalité entre hommes et femmes	60		900	960
Sous-total	60	0	1 804	1 864
Divers ¹	5	325	3 610	3 648
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2004	9 124	6 550	122 6973	138 371
Total, programmes de coopération technique de l'OIT en 2003	18 300	9 468	110 213	137 981

¹ Y compris les projets administrés par les bureaux régionaux, les équipes consultatives multidisciplinaires, etc., qui n'ont pas été affectés à un domaine technique et les experts associés.

Annexe IV

Ventilation par pays et par zone des dépenses engagées par l'OIT au titre de la coopération technique en 2004

(à l'exclusion des dépenses administratives)

(en milliers de dollars E.-U.)

Les chiffres négatifs indiquent des ajustements opérés pour l'année précédente. Les valeurs ayant été arrondies, certains totaux peuvent paraître incorrects et ceux inférieurs à 500 être présentés comme zéro.

Pays ou territoire	Budget ordinaire	Nations Unies	Fonds fiduciaires	Total
Afrique				
Région Afrique	1 641	235	15 588	17 464
Afrique du Sud	2	44	790	836
Afrique occidentale	9			9
Algérie	50		43	93
Bénin	53	-1	278	330
Botswana	29			29
Burkina Faso	11	8	139	158
Burundi	7			7
Cameroun	62		36	98
Cap-Vert	33			33
Comores	6	69		75
Congo	15		7	22
Côte d'Ivoire	46	12	45	102
République démocratique du Congo	43		33	76
Egypte	65		20	86
Erythrée	20	24	42	86
Ethiopie	309		321	630
Gabon	9		222	232
Gambie		238		238
Ghana	64		433	498
Guinée	37	31		68
Guinée-Bissau	24	0		24
Kenya	45	47	188	280
Lesotho	1	15	40	56
Libéria	8			8
Jamahiriya arabe libyenne	7			7
Madagascar	79		1 834	1 912
Malawi	30		5	35
Mali	15	4	261	279

Pays ou territoire	Budget ordinaire	Nations Unies	Fonds fiduciaires	Total
Mauritanie	35	63		98
Maurice	46	0		45
Maroc	3		734	737
Mozambique	10	41		51
Namibie	7			7
Niger	23		550	573
Nigéria	63		289	352
Rwanda	11		12	22
Sao Tomé-et-Principe		115		115
Sénégal	120	560	502	1 182
Seychelles	16			16
Sierra Leone	8			8
Somalie	12		556	568
Soudan	24	151		175
Swaziland	21			21
Tanzanie, République-Unie de	36		2 024	2 060
Tchad		20		20
Togo	17	-11	171	176
Tunisie	29			29
Ouganda	16		755	772
Zambie	39	-6	710	743
Zimbabwe	28		116	144
Total Afrique	3 283	1 659	26 745	31 686
Asie et Pacifique				
Programmes régionaux	492	541	8 689	9 722
Afghanistan	5	19	1 765	1 789
Bangladesh	62	469	3 301	3 832
Cambodge	23		2 151	2 174
Chine	238	48	1 217	1 504
Corée, République de	6			6
Corée, République démocratique populaire de	4			4
Fidji	23			23
Iles Salomon	6	100		107
Inde	213	17	2 150	2 380
Indonésie	90	37	1 935	2 063
Iran, République islamique d'	-4			-4
Japon			4	4
Kiribati	5			5
République démocratique populaire lao	21		607	629
Malaisie	11	100	8	120

Pays ou territoire	Budget ordinaire	Nations Unies	Fonds fiduciaires	Total
Mongolie	63		344	407
Népal	42		1 886	1 928
Pakistan	44	7	1 972	2 024
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1	16	213	230
Philippines	104	78	715	897
Samoa		15		15
Sri Lanka	62		1 485	1 547
Thaïlande	33	6	599	638
Timor	13	39	77	128
Tonga		15		15
Viet Nam	29		1 302	1 331
Total Asie et Pacifique	1 586	1 508	30 420	33 515
Amériques				
Région interaméricaine	668		11 057	11 724
Région Amérique latine	110			110
Région Amérique centrale	24		265	289
Antigua-et-Barbuda			20	20
Argentine	68		1 483	1 551
Aruba			24	24
Bahamas	2			2
Barbade	3		12	15
Belize			114	114
Bolivie	32	686		718
Brésil	105		2 070	2 174
Iles Caraïbes	118			118
Iles Vierges britanniques			27	27
Chili	48		288	337
Colombie	20	3	939	962
Costa Rica	22		660	682
Cuba	29			29
République dominicaine			1 128	1 128
Dominique			8	8
El Salvador	18		2 652	2 670
Equateur	30		301	331
Grenade			17	17
Guatemala	17		752	769
Guyana			83	83
Haïti	39	-6	202	235
Honduras	9		335	344
Jamaïque	16		108	124
Mexique	98		666	764

Pays ou territoire	Budget ordinaire	Nations Unies	Fonds fiduciaires	Total
Nicaragua	1		650	650
Panama	1		205	206
Paraguay	28			28
Pérou	75		161	235
Saint-Kitts-et-Nevis			16	16
Sainte-Lucie			27	27
Suriname	21			21
Trinité-et-Tobago	2			2
Uruguay	41		85	127
Venezuela	26			26
Total Amériques	1 667	682	24 355	26 705
Etats arabes, Moyen-Orient				
Programmes régionaux	400	3	129	532
Territoires arabes occupés	12		-8	4
Arabie saoudite	8			8
Bahreïn	30			30
Emirats arabes unis	0			0
Iraq	67	122	140	329
Jordanie	2	77	686	765
Koweït	2		18	20
Liban	10		10	19
Oman	2		15	16
République arabe syrienne	13			13
Yémen	9	40	265	314
Total Etats arabes, Moyen-Orient	555	242	1 254	2 051
Europe				
Programmes régionaux	147		3 811	3 959
Albanie	1		30	31
Azerbaïdjan	7	19		25
Bélarus			217	217
Bosnie-Herzégovine	3		39	42
Bulgarie	6		57	63
Chypre			20	20
Ex-République yougoslave de Macédoine	2			2
Géorgie	0			0
Hongrie	5		149	154
Italie			8	8
Kazakhstan	2			2
Kirghizistan	7			7
Lettonie			48	48

Pays ou territoire	Budget ordinaire	Nations Unies	Fonds fiduciaires	Total
Lituanie	1			1
Luxembourg			34	34
Moldova, République de	17			17
Ouzbékistan	7		63	69
Pologne	22			22
Portugal			8	8
Roumanie	3			3
Russie, Fédération de	55	52	478	585
Slovaquie	6			6
Slovénie	2			2
Tadjikistan			60	60
Turquie	5		587	592
Ukraine	3	47	493	543
Yougoslavie (Serbie-et-Monténégro)	15		698	713
Total Europe	315	118	6 800	7 232
Total niveau interrégional	1 719	2 341	33 122	37 182
Total	9 124	6 550	122 697	138 371

Annexe V

Activités menées par l'OIT au titre de la coopération technique dans les PMA, 2004: dépenses par région géographique et par source de financement (à l'exclusion des dépenses administratives) (en milliers de dollars E.-U.)

Région	Budget ordinaire de l'OIT	Nations Unies	Fonds fiduciaires	Total 2004	Total 2003
Afrique	1 025	1 321	8 233	10 579	11 939
Amériques	39	-6	202	235	623
Asie et Pacifique	165	603	9 710	10 479	9 101
Etats arabes	9	40	265	314	233
Total	1 238	1 959	18 410	21 607	21 896
Dépenses totales de l'OIT	9 124	6 550	122 697	138 371	137 981
Part des PMA (%)	13,6	29,9	15,0	15,6	15,9

Pays les moins avancés (PMA) par région en 2004:

Afrique: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, République centrafricaine, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Tchad, Togo et Zambie.

Amériques: Haïti.

Asie et Pacifique: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Iles Salomon, Kiribati, République démocratique populaire lao, Maldives, Myanmar, Népal, Samoa, Tuvalu et Vanuatu.

Etats arabes: Yémen.

Annexe VI

Nationalité des experts et experts associés

Pays (ordre alphabétique anglais)	2003		2004	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Albanie			2	
Algérie	1		1	1
Argentine	4		5	
Australie	6		6	
Bangladesh	2		3	
Barbade			1	
Belgique	9	1	9	1
Bénin			2	
Botswana	1		1	
Brésil	5		10	
Royaume-Uni	31		31	
Bulgarie	2			
Burkina Faso	3		3	
Burundi	1		1	
Cambodge		2	7	
Cameroun	2		3	
Canada	14		16	
Chili	2		2	
Chine	6		6	
Colombie	2		2	
Costa Rica	2		5	
Croatie	1		1	
République démocratique du Congo	1		1	
Danemark	6	5	8	2
Equateur		1	2	
Egypte	2		2	
Ethiopie	1		2	
Fidji		1	1	1
Philippines	8		6	
Finlande	1	1	1	1
France	38	4	40	4
Géorgie	1		1	
Allemagne	11	4	15	5
Ghana	3		4	
Guinée			1	

Pays (ordre alphabétique anglais)	2003		2004	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Inde	13		14	
Indonésie		1	3	
Iran, République islamique d'	2		2	
Irlande	4	1	4	1
Israël	1		1	
Italie	17	7	14	5
Côte d'Ivoire	1		3	
Jamaïque	1		1	
Japon	4	7	9	9
Jordanie	1		2	
Kenya	1		3	
Kirghizistan		1		1
République démocratique populaire lao			1	
Liban	2		1	
Malawi	1		1	
Malaisie	1		1	
Maldives			1	
Maurice	1		1	
Mexique	1		2	
Mongolie	1		2	
Népal	2		3	
Pays-Bas	23	8	19	7
Nouvelle-Zélande	2		3	
Nicaragua	1			
Niger			2	
Nigéria	1		4	
Norvège	5	3	5	4
Pakistan	4		2	
Panama			1	
Pérou	10		11	
Pologne	1		1	
Portugal	2	2	4	2
République de Corée	2	1	4	
Roumanie			4	
Russie, Fédération de	1		3	
Rwanda	1		1	
El Salvador	2		3	
Sénégal	1	3	3	2
Sierra Leone	1		1	
Slovénie	1			

GB.294/TC/1

Pays (ordre alphabétique anglais)	2003		2004	
	Experts	Experts associés	Experts	Experts associés
Afrique du Sud	2		5	
Espagne	9	1	16	
Sri Lanka	2		2	
Suède	6	5	5	6
Suisse	6	1	8	
Tanzanie, République-Unie de	1		5	
Thaïlande	6		5	
Togo		1	2	1
Trinité-et-Tobago	3		5	
Tunisie	1		1	
Turquie	3		6	
Etats-Unis d'Amérique	22		22	
Ouganda			1	
Ukraine	1		3	
Ouzbékistan		1		1
Viet Nam		4	5	
Zimbabwe	3		3	
Total	343	66	435	54

Annexe VII

A. Approbations par donateur pour 2003-04 (en milliers de dollars E.-U.)

Donateurs	2003	2004
Donateurs multi-bilatéraux		
Etats-Unis	67 900	52 802
Pays-Bas	2 587	8 357
Royaume-Uni	14 069	9 193
Italie	12 012	5 438
Norvège	1 039	12 788
Suède	2 183	3 146
France	2 790	5 600
Danemark	3 010	7 689
Allemagne	3 369	3 666
Espagne	5 008	2 282
Irlande	1 811	7 252
Japon	3 212	2 616
Suisse	3 173	1
Canada	2 953	2 655
Belgique	2 178	2 288
Portugal	2 274	420
Luxembourg	0	273
Belgique (Flandres)	868	1 011
Finlande	430	1 219
Australie	44	798
Panama	250	0
République de Corée	500	184
Autriche	150	0
Donateurs multiples	235	0
Koweït	0	104
Pologne	0	20
République tchèque	0	36
Sous-total pour les donateurs multi-bilatéraux	132 044	129 838

Donateurs	2003	2004
Fonds fiduciaires directs	1 163	6 053
Acteurs non étatiques		
Fondations	648	0
Institutions publiques	0	635
Partenaires sociaux	1 020	1 335
Initiatives du secteur privé	157	144
Autres	61	6
Sous-total pour les acteurs non étatiques	1 886	2 120
Institutions financières internationales	1 725	372
Nations Unies		
PNUD	2 799	8 276
PNUD (Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq)	0	321
ONUSIDA	5 734	1 490
FNUAP	15	0
FNUHEH	1 179	0
FNUPI	86	190
HCR	12	139
Sous-total pour les Nations Unies	9 826	10 416
Autres organisations intergouvernementales (y compris l'UE)	4 183	3 571
Total pour les donateurs	150 826	152 371

B. Dépenses par donateur 2003-04 (en milliers de dollars E.-U.)

Donateurs	2003	2004
Donateurs multi-bilatéraux		
Etats-Unis	38 192	48 070
Pays-Bas	15 117	11 910
Royaume-Uni	8 691	9 340
Italie	5 902	7 331
Norvège	6 746	5 619
Suède	4 082	5 092
Allemagne	3 400	3 667
France	4 287	3 538
Espagne	2 106	2 882
Danemark	3 832	2 814
Japon	2 405	2 580
Belgique	1 837	2 463
Suisse	1 497	2 445
Canada	1 581	2 253
Irlande	1 284	1 845

Donateurs	2003	2004
Portugal	1 290	1 452
Luxembourg	908	1 011
Belgique (Flandres)	486	969
Finlande	867	712
République de Corée	460	403
Australie	100	352
Panama	269	271
Donateurs multiples	52	168
Autriche	196	55
Koweït	0	18
République tchèque	0	10
Emirats arabes unis	0	-8
Fonds de développement nordique	4	0
Sous-total pour les donateurs multi-bilatéraux	105 590	117 260
Fonds fiduciaires directs	784	932
Acteurs non étatiques		
Fondations	256	338
Institutions publiques	0	185
Partenaires sociaux	614	710
Initiatives du secteur privé	5	136
Autres	1 042	74
Sous-total pour les acteurs non étatiques	1 918	1 443
Institutions financières internationales	1 666	1 757
Nations Unies		
PNUD	6 672	2 222
PNUD (Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq)	0	79
Fonds d'affectation spéciale du PNUD	0	37
ONUSIDA	895	2 536
FENU	329	124
PNUCID	789	979
UNESCO	17	3
FNUAP	166	0
HCR	2	55
FNUHEH	54	220
UNIFEM	15	0
FNUPI	510	165
MINUK	20	0
Volontaires des Nations Unies	0	15
FIDA	0	115
Sous-total pour les Nations Unies	9 468	6 550
Autres organisations intergouvernementales (y compris l'UE)	255	1 305
Total pour les donateurs	119 681	129 246

**C. Approbations par domaine technique
(toutes sources de financement confondues)
2001-2004 (en milliers de dollars E.-U.)**

Domaine technique	2001		2002		2003		2004	
	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%	Dollars	%
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	76 675	53,4	85 598	54,9	77 699	51,5	69 053	48,4
Emploi	36 537	25,5	36 817	23,6	30 998	20,6	42 605	29,9
Protection sociale	9 860	6,9	19 119	12,3	27 853	18,5	17 833	12,5
Dialogue social	15 825	11,0	11 223	7,2	11 844	7,9	10 419	7,3
Intégration	1 372	1,0	1 236	0,8	160	0,1	904	0,6
Autres	3 185	2,2	1 960	1,3	2 272	1,5	1 897	1,3
Total	143 454	100,0	155 954	100,0	150 826	100,0	142 712	100,0
Divers ¹	11 118		20 460				9 659	
Total général	154 572		176 414		150 826		152 371	

¹ La rubrique «Divers» correspond aux montants approuvés pour le Royaume-Uni en 2001, pour les Etats-Unis, la France, l'Italie et les Pays-Bas en 2002, et pour le Danemark, la Belgique (Flandres), les Pays-Bas et la Norvège en 2004, qui n'ont pas encore été répartis par domaine technique.